

RÉDACTION

33, Avenue de Pérolles Fribourg (Suisse)
Téléphone 13.09 et 13.10

Ne pas adresser à la Rédaction ce qui concerne le bureau des abonnements ou le bureau des annonces.

Bureau des abonnements de La Liberté

38, Avenue de Pérolles Fribourg
PRIX DES ABONNEMENTS :
4 mois 3 mois 6 mois 1 an
Suisse Franc. 2.50 6.— 9.— 18.—
Etranger Fr. suis. 4.50 10.— 19.— 38.—

Compte de chèques postaux Ha 54

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES

Publicitas

Société Anonyme Suisse de Publicitas
Rue de Romont, 2
FRIBOURG
Tél. 6.40 & 6.41

PRIX DES ANNONCES :

Canton de Fribourg 8 ct. 1/2 | Le millimètre
Suisse 10 » | de hauteur
Etranger 12 » | sur une
Réclame 25 » | colonne

Toute annonce doit porter l'adresse complète de la personne qui l'envoie. Les avis mortuaires doivent aussi être adressés à Publicitas.

Nouvelles du jour

Les entretiens anglo-français. Démenti au sujet du « kronprinz ». Les procédés des Soviets et la Pologne. M. Hoover et les fermiers américains.

M. Herriot, président du Conseil français, a eu hier jeudi, à Londres, le matin et l'après-midi, de longs entretiens avec sir John Simon, ministre des affaires étrangères britannique.

Ces conversations se sont tenues, comme de règle, « dans l'esprit le plus amical ». Elles ont repris ce matin vendredi, à 10 h.

Hier soir, les journalistes ont été reçus dans la salle des délibérations de Downingstreet, où on leur a fait la communication suivante, de la part de M. Macdonald :

« Les négociations de Genève se sont terminées dans une impasse. Il est impossible d'en sortir sans conversations officieuses entre les intéressés. Nous n'avons nullement l'intention de nous substituer à la Société des nations ou à la conférence de désarmement. Nous voulons que cette conférence se poursuive. L'objet de la rencontre est de faire disparaître l'obstacle. La journée a été extrêmement l'obstacle. Ce sont là des extrêmes et non pas des négociations, destinées à nous comprendre les uns les autres.

« Les autres pays seront à même de discuter comme nous l'avons fait aujourd'hui lorsque se réunira la conférence à quatre. On a tenu compte des crises que traversent les petites puissances et vous saurez, avant le départ de M. Herriot, si la conférence sera élargie ou non. Aucun intérêt ne sera lésé ; il ne s'est pas agi aujourd'hui d'aboutir à des conclusions qui seraient ensuite imposées à d'autres pays. Les conversations que nous avons eues n'ont rien de secret et communication en sera faite aux autres gouvernements, de sorte qu'elles conduisent tout naturellement à la réunion de la conférence des quatre. En ce qui concerne cette conférence, rien ne s'est produit aujourd'hui qui puisse amener le gouvernement britannique à remettre en cause ou à retirer ses invitations. Rien ne peut se faire sans bonne volonté, mais, aussi longtemps que nous serons à cette place, nous ferons tous nos efforts pour faire régner la paix, la bonne volonté et l'amitié entre toutes les nations. »

Il résulte de cette déclaration que M. Macdonald a insisté de nouveau pour la convocation à Londres d'une conférence spéciale des quatre puissances. Il paraît que M. Herriot a réussi à le convaincre de l'opportunité de choisir Genève plutôt que Londres. M. Herriot voulait éviter qu'on eût l'air de dessaisir la conférence du désarmement et la Société des nations. La réunion des quatre puissances, se tenant à Genève, serait suivie par toutes les délégations, qui ne risqueraient pas de se trouver mises en présence d'un fait accompli. A la fin de la conférence du désarmement, il appartiendrait à l'ensemble des délégués de se prononcer en dernier ressort sur les revendications du Reich.

Après avoir réglé cette question de procédure, MM. Herriot et Macdonald ont examiné le fond du problème. La France fait toujours dépendre les réductions qu'elle est prête à faire subir à ses armements de garanties supplémentaires de sécurité qu'elle entend rechercher dans la voie des pactes consultatifs et des accords régionaux.

Les hommes d'Etat britanniques, qui ne voudraient pas de nouveaux engagements internationaux, suggèrent une trêve politique liant l'Allemagne au statu quo territorial actuel pour 10 ans ; ils proposent de lui laisser la liberté de posséder toutes les catégories d'armements, mais en quantités limitées et de réduire progressivement les armements des autres puissances.

L'examen des éléments techniques de ces divers problèmes n'a pu qu'être effleuré. Les experts militaires et les juristes devront mettre ces projets au point avant qu'ils viennent en discussion à Genève dans les conversations préparatoires à la conférence du désarmement.

S'il ne s'agissait dans les entretiens actuels de Londres de l'arrêter un plan entre la France et l'Angleterre en vue de donner une base sûre de discussion pour la reprise de la conférence de désarmement, la besogne serait facile, car la politique de Londres et celle de Paris ne s'opposent pas l'une à l'autre. Mais M. Macdonald, dans tout ce qu'il traite présentement avec M. Herriot, a une idée directrice, c'est d'arriver à une conclusion acceptable pour l'Allemagne, qu'elle veut ramener à Genève.

Le premier-ministre français est parti avec un document précis, contenant une concession au droit que réclame l'Allemagne de se réarmer. Il comptait persuader M. Macdonald qu'il y avait, dans sa nouvelle rédaction, une formule qui pourrait donner entière satisfaction au gouvernement de Berlin si celui-ci mettait fin à son mécontentement méthodique.

Le premier-ministre anglais, qui a, dans la tête, les brumes de son pays, s'est méfié de la clarté française, et, placé devant les articles nets de M. Herriot, il n'aura pas voulu les contresigner. Il a cludé le projet que la diplomatie française avait préparé et lui a substitué le projet dont il est parlé plus haut.

Ce procédé aurait l'avantage de diminuer, sinon de faire tomber, les préventions de l'Allemagne contre les arrangements de Londres. M. Macdonald pourrait dire aux Allemands : « Le projet est de moi ; acceptez-le avec confiance, car vous savez que je vous aime bien. »

Un communiqué officieux de Berlin dément de prétendues déclarations du « kronprinz » suivant lesquelles le fils aîné de Guillaume II se serait mis d'accord avec le président du Reich, le chancelier et le ministre de la Reichswehr pour occuper le poste de régent du Reich.

Nous n'avions pas fait état de cette information, lancée par l'organe socialiste, le *Vorwärts*. Mais, comme elle tient une place considérable dans la presse française et que des lecteurs suisses de journaux de Paris y ajoutent foi, nous en publions le démenti venu de Berlin. Le loyal Hindenburg a prêté serment à la constitution républicaine et il n'est pas homme à trahir le régime qu'il sert.

On apprend que le comité international communiste (Komintern) a tenu des séances à Moscou les jours avant le départ pour Genève de Litvinof, commissaire aux affaires étrangères. L'état-major de la révolution mondiale y a étudié, dit-on, l'organisation de la révolte en Pologne.

Quand on sait que les Soviets ont signé avec la Pologne un pacte de non-agression, on voit éclater là encore une fois la duplicité des bolchévistes. Ils s'engagent à ne pas faire la guerre contre un pays, mais ils y établissent un foyer révolutionnaire qui arrivera au même résultat que des hostilités conduites du dehors.

Cinq mille fermiers américains ont décidé de marcher sur Washington, le 7 décembre prochain, pour demander la hausse du prix de vente de leurs récoltes et le moratoire de tous les impôts qui atteignent l'agriculture.

M. Hoover ne voudra pas se rendre à leur demande ; ils le savent d'avance. Sa popularité, qui est déjà grandement à la baisse, devra faire le sacrifice de l'appui des fermiers pour sa candidature à la présidence. Or, il n'est pas sans savoir qu'aucun candidat présidentiel américain n'a été élu jusqu'ici sans avoir eu pour lui les agriculteurs.

Son concurrent à la présidence, M. Roosevelt, fait part de son programme aux fermiers : moratoire des dettes, baisse des impôts, prêts à taux très bas.

Mais, le moratoire ne signifie pas la suppression des dettes. La baisse des impôts ne peut se produire que si le gouvernement trouve des ressources correspondantes. Les emprunts, bien qu'à un taux fort inférieur, augmentent quand même les charges. Il semble bien que M. Roosevelt n'a pas non plus trouvé la potée aux œufs d'or. Il se contente de promettre des remèdes, qui resteront insuffisants.

A la veille des élections sénatoriales en France

Paris, 12 octobre.

Dimanche prochain, 16 octobre, des élections sénatoriales vont avoir lieu en France qui, dans les circonstances présentes, ne peuvent manquer d'avoir une sérieuse importance politique.

On le sait, le Sénat français se renouvelle par tiers, c'est-à-dire que les sénateurs français, dont le mandat est de neuf années, ne sont pas élus, comme les députés, à des élections générales, qui entraîneraient le renouvellement total de la Haute-Assemblée.

Sur 111 sièges à repourvoir, deux sont vacants par suite de décès, d'autres, une douzaine, libres, parce que leurs occupants ne se représentent pas. C'est le cas du président de la République, M. Albert Lebrun (Meurthe-et-Moselle), et de M. Emmanuel de Las Cases (Lozère), dont le fils, M. Philippe de Las Cases, vice-président du Conseil général, brigue la succession.

Quant aux autres sièges, ils appartiennent, pour la moitié environ, aux radicaux-socialistes, dont la formation politique porte au Sénat le nom de groupe de la gauche démocratique et radicale-socialiste. Les sortants de cette nuance sont au nombre de 46 ; viennent après eux 2 socialistes, dont M. Brenier (Isère), dont la présentation sur la liste radicale de son département donne lieu, depuis près d'un mois, à de retentissantes polémiques ; 15 membres de l'Union démocratique et radicale qui correspondent à la gauche radicale de la Chambre, et une quarantaine de modérés de diverses nuances.

Par ces renseignements statistiques on voit quelle est la physionomie politique de ces élections et quel enjeu elles comportent. En fait, tout le problème se ramène à savoir si le cartel électoral qui a assuré la victoire des partis de gauche aux scrutins de mai, lors des élections législatives, se reformera le 16 octobre, au moins au second tour, voire au troisième, favorisant ainsi le parti socialiste qui compte déjà une vingtaine de membres dans la Haute-Assemblée et caresse l'ambition de gagner encore quelques sièges.

Si cette opération réussit, le cartel se renforcera, mais la situation politique générale, loin d'en être stabilisée, se trouvera, pour le gouvernement de M. Herriot, encore un peu plus délicate qu'elle ne l'est.

Il est de plus en plus clair, en effet, que M. Herriot ne saurait garder longtemps le pouvoir, en bénéficiant, selon les cas, de majorités de rechange. Pour opérer les réductions de dépenses rendues nécessaires par le déficit budgétaire et arriver à faire voter un budget en équilibre avant le 1^{er} janvier, on estime qu'il aura besoin du concours du centre, car il paraît de plus en plus improbable qu'on voie les socialistes se rallier à un programme d'économie, dans lequel serait inscrite une réduction des traitements et qui laisserait intactes, telles qu'elles sont, les dépenses militaires, au moins jusqu'à ce que soit résolue la question du désarmement sur le plan international.

Dans ces conditions, on voit mal le parti radical, s'il a le sentiment de ses responsabilités, prêter la main, aux élections du 16 octobre, à une avance socialiste au Sénat, pour aboutir à rompre avec les socialistes, à la Chambre, lors de la discussion du budget et peut-être même avant, c'est-à-dire à la première interpellation sur les affaires extérieures qui ne manquera pas de suivre la rentrée du parlement, prévue pour le 25 octobre.

Ces circonstances connues, le manifeste que le parti radical-socialiste vient d'adresser, ces jours derniers, aux délégués sénatoriaux, prend tout son sens. Il est, à tout prendre, relativement modéré et presque sans pointe agressive contre l'ancienne majorité, sauf ce membre de phrase où il est dit que les radicaux-socialistes au pouvoir sont, en ce qui touche les problèmes financiers, « les héritiers d'une situation qu'ils n'ont pas créée ». Mais, par ailleurs, ce document, sans spécification particulière de parti politique, déclare que le gouvernement « a besoin de réunir le plus grand nombre de concours et de trouver les dévouements les plus indiscutables et les plus persévérants ».

Les appels des autres partis mettent également l'accent sur le problème financier et sur les difficultés extérieures. Celui de la Fédération républicaine qu'ont signé M. Marin et ses amis met en cause, avec quelque virulence, la majorité actuelle qu'elle déclare, châtées en mains, artificielle, incapable de gouverner et funeste. A ces épithètes mêmes, on croit pou-

voir reconnaître la griffe de M. Marin. Celui de l'alliance démocratique (centre gauche) n'a rien de cette âpreté combattive. Il se contente de dire que « le rôle du Sénat consistera, demain comme hier, à aider le gouvernement à tenir ses promesses renouvelées d'économies dans tous les services publics » et à dénoncer « le socialisme internationaliste qui prétend transformer le régime à coups de décrets, par l'ingérence de l'Etat, de plus en plus lourde, dans toutes les entreprises privées. » Le péril de l'heure, conclut ce document, qui ne nomme pas les radicaux-socialistes, c'est la démagogie grandissante.

Telles sont les positions prises par les différents partis. Elles permettent de voir par où ceux-ci se rejoignent, ou tout au moins cherchent à se rejoindre, et que l'issue du scrutin va dépendre du jeu toujours complexe des coalitions.

E. B.

La classe moyenne

Un véritable désastre économique s'est abattu sur le monde. La cause première en est cette conception matérialiste moderne de l'histoire et de la vie humaine qui professe la politique du plus fort et place au centre de toute pensée et de toute aspiration le bien-être corporel ; ce système, qui ne recherche que les moyens d'augmenter la richesse nationale, sans s'occuper en même temps du problème tout aussi important de la bonne et équitable répartition des biens entre les individus ; cette théorie prétendant que le progrès a sa source dans l'égoïsme et la concurrence illimitée et qui eut pour résultat immédiat l'accaparement ploutocratique des biens de la terre, la séparation croissante du capital et du travail et l'affaiblissement et la menace d'une complète disparition des classes moyennes.

Or, c'est l'homme et non pas la richesse matérielle, qui doit constituer le fondement de l'édifice économique de la société.

Par conséquent, notre législation et notre organisation économiques et sociales doivent être conformes au droit naturel, dont l'une des principales règles rend l'homme responsable de son existence matérielle et, de ce fait, proclame l'obligation générale du travail, d'où découlent aussi la liberté du travail et le droit au travail et à ses résultats, exige l'union de la capacité et des instruments de travail, c'est-à-dire l'indépendance sociale complète du travailleur.

Le travailleur-type réunissant en une même personne ces deux éléments de la production se retrouve avant tout dans la classe moyenne.

Mais qu'est donc la classe moyenne ? Certains savants ont tenté de faire rentrer dans cette classe les individus jouissant d'un revenu moyen. D'autres considèrent comme unique critère la fortune, attribuant à la classe moyenne les personnes possédant un capital moyen. D'autres encore estiment que ni le revenu, ni la fortune ne doivent être pris en considération, mais que seules les conditions d'existence extérieures peuvent constituer la base d'une définition.

Ces manières de voir sont toutes trop exclusives. Chacun des points qui viennent d'être mentionnés a son importance, et ce serait une erreur profonde que de vouloir tabler sur l'un d'eux seulement.

Lors du Congrès international des classes moyennes de 1924, à Berne et Interlaken, je me suis permis de proposer la formule suivante : « Les classes moyennes comprennent les couches de la population dont les ressortissants — grâce à leur savoir, à leurs qualités de cœur et d'esprit, à leur instruction et à leur activité professionnelle ou publique, ou grâce à une situation matérielle leur procurant une modeste aisance qui, toutefois, ne les dispense dans la règle pas de se livrer à un travail intellectuel ou physique plus ou moins indépendant pour s'assurer leur existence d'une façon durable — sont appelés à jouer un certain rôle dans la vie journalière de leur localité ou pays et constituent l'un des principaux facteurs du progrès moral, intellectuel et économique de la société humaine. »

Cette définition permet de faire rentrer dans la catégorie des ressortissants des classes moyennes tant « les travailleurs qui possèdent un certain capital intellectuel ou matériel » (formule qui me fut communiquée au Congrès de 1924 par un délégué tchéco-slovaque), et « les existences économiques qui disposent de revenus de moyenne étendue et ne dépendent pas de la volonté de tierces personnes » (Suchsland), que « les personnes qui jouissent d'une culture supérieure à celle qui, d'ordinaire, est acquise à l'école populaire, qui dans leur profession n'exécutent pas un travail purement corporel, mais aussi, peu ou prou, un travail intellectuel et qui dirigent ou surveillent un travail physique et mécanique... » (Wernicke). Bien entendu, les trois éléments « fortune » (intellectuelle ou matérielle), « revenu », « situation extérieure » ne doivent pas nécessairement se trouver réunis en un seul et même individu. Il existe, en effet, des personnes appartenant à la classe moyenne, dont les conditions économiques sont tombées à un niveau très inférieur à celui du prolétariat, ou qui

n'exercent aucune activité productrice proprement dite.

On pourra donc, en ajoutant à la notion d'une fortune ou d'un revenu moyens dont les limites supérieures et inférieures seront variables, les particularités déterminées de l'activité, de la formation professionnelle et de la position sociale, considérer comme appartenant aux classes moyennes les individus se trouvant dans une situation économique moyenne ou qui, disposant d'un capital moyen, exercent une activité productive indépendante ou qui remplissent d'une façon dépendante des fonctions non simplement mécaniques. C'est donc le grand groupe de la bourgeoisie plus ou moins cultivée (y compris les fonctionnaires et les représentants des professions libérales) ne se rencontrant ni au haut de l'échelle sociale à revenus exagérés, ni sur les degrés inférieurs où se trouvent les ouvriers sans biens ou qui n'exécutent que des travaux manuels n'exigeant pour ainsi dire aucun effort de l'esprit.

On a dès lors essayé de départir les ressortissants des classes moyennes en deux grandes catégories : celle des travailleurs « indépendants », et celle des travailleurs « dépendants » ou à traitement fixe.

Dans la première catégorie furent classés d'une part les patrons artisans, petits industriels et détaillants, de même que les paysans, et, d'autre part, les intellectuels et personnes exerçant pour leur propre compte des professions libérales (savants, artistes, écrivains, médecins, avocats, ingénieurs, etc.). Il s'agit là d'individus qui tous sont propriétaires de leurs instruments de travail (matières premières, outils, ustensiles, etc.) et propriétaires aussi des produits fabriqués par eux ou par leurs aides. Chacun d'eux est ainsi son propre maître. C'est la classe moyenne « ancienne ».

La classe moyenne nouvelle est caractérisée par l'absence d'instruments de travail et par une situation spéciale quant au produit du travail. Il s'agit d'intermédiaires entre les entrepreneurs et petits patrons indépendants et les salariés appartenant au prolétariat. Cette catégorie de représentants des classes moyennes ne possède pas de capital personnel, mais doit exclusivement mettre en valeur sa capacité de travail, qui constitue sa seule source d'existence. Le travail, pour elle, n'est cependant point purement mécanique, mais plutôt intellectuel ; aussi exige-t-il jusqu'à un certain point de la décision, de l'initiative, de l'observation ; enfin, il n'est plus une simple marchandise, mais suscite de l'honneur, de la satisfaction intérieure et de la fierté. L'activité accomplie est inséparable de celui qui l'exerce. Les classes moyennes nouvelles comprennent aussi une partie des travailleurs intellectuels ; d'autre part, tous les fonctionnaires et employés publics ou privés ne sauraient être considérés comme appartenant aux classes moyennes, beaucoup d'entre eux se rattachent au prolétariat ; enfin, certains groupes d'ouvriers doivent nécessairement être attribués aux classes moyennes dépendantes par leur mentalité, par leur situation hiérarchique dans l'entreprise, par le genre de leur occupation ou de leur profession, enfin par le fait qu'ils deviendront généralement à leur tour patrons (par exemple les compagnons artisans).

Les petits rentiers et propriétaires d'immeubles, les pensionnés et retraités, et, dans de très nombreux cas, les ménagères et mères de famille appartiennent également aux classes moyennes, mais ne sauraient être attribués à l'une des catégories dont il a été question.

La division en classes moyennes « indépendantes » et « dépendantes », et aussi l'attribution des divers groupes à chacune des deux catégories est d'ailleurs erronée. En effet, l'artisan et le détaillant sont pour le moins aussi dépendants de leur clientèle que l'employé à traitement fixe de son patron ; tous doivent travailler avec la même conscience pour assurer leur existence. Tant les classes moyennes « nouvelles » que les « anciennes » sont caractérisées par leur indépendance de travail et de pensée, par leur conception et leur réalisation du travail, par la mise en valeur de toute leur personnalité pour achever l'œuvre commencée. Certes le salarié doit être continuellement aux ordres de ses supérieurs ; mais le patron artisan ou détaillant aussi est assujéti à la volonté d'un tiers, du client, qui est un « supérieur » très sévère. Une différence radicale existe sans doute : les ressortissants de la classe moyenne « ancienne » sont propriétaires des moyens de production et deviennent aussi propriétaires du produit de leur activité, tandis que les travailleurs à traitement fixe travaillent avec les matières et les instruments de leurs employeurs, auxquels va le produit du travail ; les maîtres d'état et petits commerçants ne peuvent compter sur un revenu régulier, ni sur un gain assuré ; ils sont plus ou moins incertains du résultat de leurs journées alors que les employés, les fonctionnaires, les ouvriers salariés touchent une rétribution fixe, et cela (du moins en principe) quelle que soit la marche de l'entreprise, quel que soit le travail quantitatif fourni. Autre différence : les individus appartenant aux classes moyennes « dépendantes » souffrent d'une certaine absence de liberté,

ils doivent se trouver chaque jour à heures régulières à l'atelier, au magasin, au comptoir, au bureau de leur patron, travailler là durant des heures schématiquement prévues, tandis que ceux qui sont à leur propre compte peuvent, dans la règle, disposer de leurs forces et de leurs capacités, ainsi que de leur temps, comme ils l'entendent, quitte à veiller à ce que les commandes soient exécutées dans les délais fixés.

Dès lors, la seule bonne manière de différencier les divers groupes d'individus formant la classe moyenne consiste à établir les trois grandes catégories suivantes :

les travailleurs libres, c'est-à-dire qui travaillent pour leur propre compte ;

les travailleurs qui sont placés dans des conditions de logement de service (classes moyennes salariées) ;

les personnes non occupées dans le processus économique, mais appartenant à la classe moyenne en considération de leur mentalité, de leur passé ou de leur situation sociale ou financière.

Il n'y a naturellement pas de paroi étanche entre les trois groupes ; bien au contraire, une solidarité très spéciale, et une communauté réelle d'intérêts subsiste entre eux. La classe moyenne, dans divers éléments, forme un tout compact, une unité parfaite qu'il serait faux et funeste de vouloir nier ou ignorer. Il suffira de relever ici l'interdépendance économique incontestable qui existe entre l'agriculture, les métiers, le petit négoce, les arts et les professions scientifiques, les classes moyennes salariées, les petits propriétaires d'immeubles et rentiers : la prospérité de l'un de ces groupes profite aussi aux autres, tandis que dans les périodes difficiles pour l'un d'eux, la classe moyenne tout entière est souffrante.

Après avoir ainsi déterminé les critères doctrinaux et les éléments de la classe moyenne, constatons au sujet de la place qui lui revient (surtout aux groupes patronaux, dont les ressortissants travaillent pour leur propre compte) dans la société humaine, que presque tous les économistes et sociologues déclarent que son existence, son développement, son affermissement forment un problème vital pour l'ensemble du peuple et pour l'Etat et constituent pour ainsi dire la condition indispensable du progrès de la civilisation. Bornons-nous à citer ici Martin, Saint-Léon, Maroussin, Ruhland, von Vogelsang, Hermann, Herkener.

Une saine action sociale, une politique économique ayant en vue le véritable intérêt de l'être humain doivent et devront donc toujours et nécessairement se placer sur le terrain de la propriété privée, de l'économie privée et du travail indépendant et, dès lors, s'opposer avec la dernière énergie à toute tendance menaçant l'existence et le développement naturel des classes moyennes. Oui, elles devront à tout prix poursuivre comme l'un des buts les plus importants la réalisation d'un régime économique assurant au travail des classes moyennes libres, dans la production et le commerce, une situation prépondérante.

Ce ne sera certes pas chose aisée que de réaliser un tel programme et d'obtenir que les classes moyennes redevennent le centre de l'économie nationale et internationale. Mais il faut coûte que coûte y arriver. Car la classe moyenne libre est celle qui reflète le mieux le caractère et la nature de l'homme. Dieu a confié à l'homme la mission de travailler, il lui a même imposé le devoir de travailler ; car sans travail, la vie est impossible et, laissé sans culture, le sol ne produit rien. Il en découle donc pour l'homme un droit naturel au travail et au résultat de son travail. Ce droit comprend logiquement aussi celui aux instruments de travail. Or, pour ainsi dire, seul l'individu qui appartient aux classes moyennes libres est en possession et de la capacité et des instruments de travail et peut donc aussi prétendre recueillir entièrement les fruits de son activité productive. Il est donc évident que, d'une part, nous devons repousser en plus du socialisme sous ses diverses formes spécifiques, l'étatisme et tout empiètement anormal de la législation ou de l'administration, de même que toute activité effective de l'Etat dans le domaine économique, et que, d'autre part, il faut que les efforts de la politique ouvrière soient dirigés de telle façon que le salarié devienne à son tour, si possible, un travailleur libre non seulement maître de sa force et de sa capacité de travail, mais aussi propriétaire des instruments et du produit du travail.

La réunion du capital et du travail — et non pas leur opposition ou leur séparation — constitue le facteur essentiel du progrès et l'élément indispensable d'une vraie civilisation. Elle est aussi le critère fondamental de la classe moyenne. Il en résulte notamment que les « travailleurs libres » dans la petite industrie, l'artisanat, le négoce, l'agriculture et dans les professions scientifiques ou artistiques — ces « Vollarbeiter » ou ouvriers complets par excellence — doivent retrouver, la juste considération qu'ils méritent et être de nouveau placés quasi au centre de l'activité productive et commerciale.

En cherchant à accentuer le rôle des classes moyennes, à coordonner l'activité et les efforts des divers groupes et individus qui en font partie, à souder ensemble tout ce qui constitue les éléments d'ordre, de stabilité, de vrai progrès ; en cherchant, par des mesures bien comprises, bien préparées et bien dirigées, ayant toujours et par-dessus tout en vue ce but essentiel qui est le retour de l'hégémonie des classes moyennes organisées corporativement et agissant dans le cadre de l'ensemble des citoyens et dans les limites de l'intérêt supérieur de la communauté, à placer l'ère humaine, et non pas la richesse matérielle, au centre des aspirations économiques, nous obtiendrons notamment la réalisation et le triomphe de ces trois grandes idées motrices de la vie sociale des peuples : la liberté du travail qui seule conduit à l'indépendance de l'individu, fait naître la joie et le goût du

travail, développe le sentiment du devoir et favorise le progrès réel des nations ; la justice dans les relations entre patrons et ouvriers, entre producteurs et consommateurs, entre citoyens et autorités ; enfin la paix et la solidarité entre les membres de la même profession, entre maîtres et compagnons, patrons et salariés, entre les différents groupes de branches et de professions au sein des classes moyennes, entre les différentes couches sociales et entre les divers pays et les diverses races du monde.

O. Lgr.

La presse catholique en Italie

Un journal vient de publier un article intéressant sur le journalisme catholique en Italie, de 1900 à la grande guerre, ou plutôt à l'avènement du fascisme. Il énumère, région après région, les journaux quotidiens, que le parti populaire catholique avait créés dans toute l'Italie, du nord au sud, de Gênes, Turin et Milan jusqu'à la Sicile et la Sardaigne. Jamais, dans aucun pays, les catholiques n'avaient fait un effort pareil en si peu de temps. Les catholiques italiens possédaient une trentaine de quotidiens dont quelques-uns pouvaient rivaliser avec les plus grands journaux libéraux de l'époque. Hélas ! tout cela appartient à l'histoire. De tous ces journaux, il n'y a que quelques rares survivants qui parviennent à se maintenir en luttant péniblement contre les difficultés de toute sorte. En dehors de l'*Osservatore romano*, l'organe de la Cité du Vatican, on ne peut guère citer que l'*Italia* de Milan et l'*Avenire d'Italia* de Bologne. Tous les autres journaux catholiques ou presque ont disparu avec le parti populaire catholique que le régime fasciste a supprimé, comme il a étranglé les autres partis politiques. Cette quasi-absence de journaux catholiques est un fait grave et très regrettable pour l'Italie. Elle risque, à la longue, d'avoir des conséquences fâcheuses pour le catholicisme en Italie.

LES ÉMEUTES DE BELFAST

Belfast, 13 octobre.

On signale encore quelques incidents. Des pierres ont été lancées contre une usine, dont quelques vitres ont été brisées, mais la foule a été rapidement dispersée et quelques arrestations ont été opérées. La police informée de la présence à Belfast de quelques agitateurs venus d'Angleterre procède à leur recherche.

Dans le cas où les négociations entamées entre le gouvernement et l'administration du fonds de secours aux chômeurs et aux indigents n'aboutiraient pas, le conseil des syndicats de Belfast se proposerait de demander aux organisations ouvrières de déclarer la grève générale. Cependant, on considère comme peu probable que ces groupes acceptent une telle proposition.

Belfast, 14 octobre.

La situation s'est sensiblement améliorée, sans doute du fait que les autorités ont promis d'augmenter les subsides aux chômeurs. Une centaine d'arrestations ont été opérées.

L'affaire de l'Aéropostale

Paris, 13 octobre.

A la suite du dépôt du rapport de M. Radiguet, expert-comptable, M. Pressard, procureur de la République, a signé un réquisitoire introductif pour infraction à la loi sur les sociétés contre M. Bouilloux-Laffont père, président du conseil d'administration de la Compagnie aéropostale, contre M. André Bouilloux-Laffont, administrateur délégué, et contre tous autres que l'instruction fera connaître. Cette décision a été prise à la suite du dépôt du rapport qui établit des charges caractérisées contre les dirigeants de la Compagnie aéropostale.

M. Bouilloux-Laffont se serait arrangé avec certains personnages pour majorer de 20 % certaines factures. On envisagerait une inculpation pour escroquerie au préjudice de l'Etat.

Paris, 14 octobre.

Le faussaire Lucco, interrogé par le juge, a donné des détails sur la confection des documents incriminés en maintenant catégoriquement ses accusations contre M. Bouilloux-Laffont et expliquant que c'était ce dernier qui lui avait dicté la substance des documents.

Grève de mineurs américains

Londres, 13 octobre.

On mande de New-York au *Daily Herald* : La garde nationale de l'Illinois a chargé à la baïonnette un millier de mineurs grévistes qui se livraient à une manifestation à Taylor Ville (Illinois). 700 arrestations ont été opérées.

Société des nations

Les traitements des hauts fonctionnaires

Le comité des quatorze, institué par la quatrième commission pour étudier la question de la haute direction du secrétariat, s'est occupé des traitements des hauts fonctionnaires. Les nouveaux traitements seraient fixés comme suit : secrétaire général, 90,000 fr., plus 50,000 francs pour représentation, soit 140,000 francs ; secrétaire général adjoint, 60,000 francs plus 25,000 fr. pour représentation, soit 85,000 fr. ; sous-secrétaire général, 60,000 fr. plus 10,000 fr. pour représentation, soit 70,000 fr. Il en résulterait une économie qui ferait que le poste de second secrétaire général adjoint, s'il doit être créé, n'entraînerait aucune dépense supplémentaire pour la Société des Nations.

En ce qui concerne l'organisation de la haute direction, c'est-à-dire le second secrétaire général adjoint et les sous-secrétaires généraux, aucune décision n'a encore été prise.

Le Japon répond au rapport Lytton

Tokio, 13 octobre.

Le gouvernement japonais a terminé la rédaction de ses observations sur le rapport Lytton. Ses observations, dont le texte constitue un fascicule de 50 pages, ont été rédigées en français et en anglais. En voici un aperçu :

1° Le rapport Lytton se montre partial à l'égard des Japonais.

2° Seule l'ignorance des événements historiques peut expliquer l'erreur que fait la commission en croyant que les bombes qui furent lancées sur les chemins de fer suffirent à précipiter l'intervention armée japonaise du 18 septembre 1931 et en accusant le Japon d'avoir dépassé les bornes de la légitime défense.

3° En ne faisant état que de la rapidité avec laquelle les forces japonaises furent mises en action, la commission accuse le Japon de préméditation, dévoilant ainsi l'ignorance dans laquelle elle se trouve de la nature des opérations militaires qui se dérouleront alors.

4° La Chine ne constitue pas un Etat organisé.

5° La responsabilité du mouvement et du boycottage anti-japonais incombe au gouvernement chinois.

6° Le refus par la commission de reconnaître le caractère spontané du mouvement d'indépendance de la Mandchourie est dû à la méconnaissance du fait que plusieurs tentatives de cette nature eurent lieu dans le passé.

7° La commission a dépassé le cadre de sa mission en faisant état des renseignements qui lui ont été fournis par 1500 lettres émanant de particuliers, au lieu de tenir compte des déclarations du gouvernement mandchou.

8° La solution proposée de mettre la Mandchourie sous un contrôle mixte est inapplicable. C'est dans la reconstruction de la Chine et plus encore dans le remaniement de son administration qu'on doit chercher la solution du problème.

Le communisme en Amérique du sud

Une lettre du secrétaire du parti communiste chilien établit que Moscou a divisé l'Amérique du sud en plusieurs arrondissements pour faciliter sa propagande. Le Chili et le Pérou appartiennent au 9^{me} arrondissement dont le centre est à Valparaíso ; l'Uruguay, l'Argentine et le Paraguay appartiennent au 7^{me}.

En Argentine, le ministère de l'Intérieur a publié une note au sujet des recherches effectuées par la direction des postes et télégraphes concernant l'introduction dans le pays de littérature communiste et anarchiste. Il a été établi, dit cette note, que tous ces imprimés proviennent de l'Uruguay, d'où ils sont expédiés dans toute l'Amérique latine. Les publications imprimées à Montevideo qui sont destinées à l'Argentine, portent la mention « Buenos-Ayres », pour faire croire que l'impression a eu lieu en Argentine.

Les agents de Moscou ne se bornent pas seulement à propager leur littérature ; ils fomentent des troubles dans tout le continent. Les tracts subversifs ont été trouvés récemment dans les journaux provenant de Montevideo, qui incitaient le peuple à assassiner certaines personnalités, à prendre d'assaut certains journaux et qui indiquaient même les armes à employer pour cela.

Pour parer au danger communiste en Argentine, le sénateur Sanchez Orando a présenté au Congrès un projet visant à considérer le communisme comme « hors la loi ». Ce projet a été favorablement accueilli par le Sénat. L'active campagne de propagande anticommuniste entreprise récemment en Argentine est vivement commentée et appuyée par la presse brésilienne.

Au Chili une conspiration communiste a été découverte et plusieurs de ses chefs ont été arrêtés, entre autres Elias Laferte, qui était en relation avec le siège central de Montevideo.

Un député communiste condamné

Douai, 14 octobre.

La cour d'appel a confirmé le jugement du tribunal de Valenciennes rendu avant les élections condamnant M. Devèze, député communiste de Valenciennes, à 8 mois de prison et à 1000 fr. d'amende pour avoir, dans les journaux de son parti, fait l'apologie des émeutes qui se produisirent lors de la grève du textile de Roubaix.

Perquisition

chez les communistes allemands

Berlin, 14 octobre.

Hier jeudi, ont eu lieu à Berlin et dans toute l'Allemagne des perquisitions au siège des organisations communistes.

Hanoï, 14 octobre.

On a saisi chez un habitant 5000 cartouches de mitrailleuses, 19 fusils, une mitrailleuse, ainsi qu'un obus. La police n'a pas encore réussi à arrêter le propriétaire du dépôt.

ANGLETERRE ET IRLANDE

Londres, 14 octobre.

M. de Valera est arrivé à Londres, accompagné de plusieurs ministres irlandais. Il a été l'objet d'une manifestation de la colonie irlandaise qui a crié : « Ne vous rendez pas ! Faites retirer d'Irlande les troupes anglaises ! Rompez avec l'Empire ! »

Les journalistes en Espagne

Madrid, 14 octobre.

Le député Basilio Alvarez et plusieurs de ses collègues ont déposé une proposition de loi

accordant aux journalistes professionnels une pension de retraite.

Après 15 ans de services, cette retraite serait facultative à 55 ans et obligatoire à 70. La caisse serait alimentée par les entreprises journalistiques, par l'Etat et pour une minime part par les intéressés. Ceux-ci toucheraient 50 % de leur traitement pour 15 à 20 ans de services, 75 % pour 20 à 25 ans, 80 % pour 25 à 30 ans, et au-dessus de 30 ans, le traitement entier.

LES FONCTIONNAIRES FRANÇAIS

Paris, 14 octobre.

La commission exécutive de la fédération générale des fonctionnaires et le cartel des services publics ont décidé d'organiser une résistance énergique contre le projet du gouvernement de réaliser une économie de 1,300,000,000 fr. sur les émoluments des fonctionnaires.

L'impôt en nature

Bucarest, 14 octobre.

Il est possible que, dans un avenir prochain, les paysans roumains soient appelés à payer leurs impôts en blé. C'est là l'innovation que le ministre des finances entend réaliser. Le blé ainsi recueilli servirait à l'approvisionnement de l'armée et le prix en serait déduit du montant du budget de la défense nationale. On pense même appliquer ce système aux impôts arriérés.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

La tempête en Sardaigne

C'est maintenant seulement qu'on connaît la fin tragique de plusieurs pêcheurs, surpris, vendredi dernier, par le terrible orage qui s'abattit sur la Sardaigne. Quatre barques qui étaient parties dans la matinée furent surprises par la tempête, à leur retour. L'une d'elles coula à pic. Deux pêcheurs se noyèrent. Deux pêcheurs d'une seconde barque trouvèrent la mort en luttant contre la mer déchaînée. Un autre pêcheur, résista toute la nuit, en restant accroché à la barque remplie d'eau et en tenant son frère évanoui dans ses bras.

On signale encore deux victimes de l'orage. Il s'agit de deux frères, âgés l'un de 15 ans, l'autre de 12 ans, qui furent ensevelis sous les débris d'une ferme dans la campagne de Mores. Le total des victimes est ainsi de huit.

Une bombe

Près de La Corogne (nord-ouest de l'Espagne), au moment où un bateau de pêche regagnait le port, une embarcation s'est approchée et une bombe a été lancée à bord. L'engin a fait explosion, blessant grièvement deux pêcheurs. On suppose que l'attentat a été perpétré par des pêcheurs grévistes de Vigo. Une enquête a été ouverte.

Une chute à la pyramide de Gizeh

M. Rand Herrom, un Américain qui a tenté l'ascension du Nanga Parbat, dans la chaîne de l'Himalaya, a fait une chute mortelle à Gizeh, alors qu'il s'efforçait d'atteindre le sommet de la grande pyramide.

Incendie d'une fabrique

A Ulm (Bavière), la fabrique de charnues Eberhardt est en feu. Quatre grandes halles dans lesquelles se trouvaient pour 100,000 mares de matières premières sont en flammes. Tous les pompiers de la région sont sur les lieux.

Le frère de Kreuger arrêté

Le frère de Kreuger, le consul général Torsten Kreuger, a été arrêté sous l'inculpation d'irrégularités dans les comptes du consortium Kreuger.

Bateau coulé

Dans le golfe de Bothnie, au fond de la Baltique, hier jeudi, le voilier *Emilie* a été coulé par le vapeur *Vesuvius*. Cinq hommes ont perdu la vie.

SUISSE

Le Rhône rend un cadavre

Le tribunal de Sion, accompagné d'un médecin, a procédé, hier jeudi, à la levée du corps d'un inconnu déposé sur la berge du Rhône par les eaux du fleuve. Le cadavre portait une grande blessure à la tête et une autre à la poitrine, du côté droit. La blessure de la tête n'affectait que le cuir cheveu ; l'autre est profonde. L'inconnu, qui paraît âgé de 20 à 28 ans, a-t-il été victime d'une agression ou est-il tombé accidentellement dans le fleuve ? On ne sait. Sa taille est de 1 m. 65, ses cheveux sont roux ; il portait un maillot et des pantalons gris. On pense qu'il s'agit d'un des nombreux ouvriers travaillant aux entreprises de la région.

Une querelle mortelle

Mercredi soir, Joseph Valenzano, plâtrier-peintre, rentrant de Vevey à son domicile à la Tour-de-Peilz, accompagné de sa femme de ménage, eut en cours de route, avec un jeune homme inconnu, une altercation qui dégénéra en pugilat. Valenzano, ayant continué sa route, fut rejoint au bout d'un instant par l'inconnu qui le frappa avec violence sur la tête. Il tomba sur la voie du tranway et il resta inanimé. Sa compagne ayant appelé au secours, le jeune homme s'éloigna sous le prétexte d'aller chercher un médecin et disparut.

Relévé et transporté par des agents de la police municipale de Vevey à l'hospice des Samaritains, Valenzano a succombé, hier jeudi.

Du lait pour de l'or

Deux inconnus, qui s'étaient rencontrés à Zurich avec un commerçant allemand, proposèrent à celui-ci l'achat de plaques d'or pesant 8 kg, d'une valeur de 20,000 fr., sur mandat du capitaine d'un navire russe ancré dans un port de l'Adriatique.

Après s'être assuré que le métal était de l'or de 20 à 22 carats, le commerçant accepta de conclure le marché, ce qui eut lieu. Le commerçant remit, en paiement de l'or, des marchandises valant 16,300 francs. En échange, il reçut une petite valise brune contenant les plaques d'or dont plusieurs avaient été estimées de 20 à 22 carats.

Arrivé à Bienne, il constata qu'il avait été trompé et que la mallette ne contenait que du vulgaire lait. Les deux escrocs ont disparu, mais la police possède leur signalement exact.

Asphyxié par son moteur

On nous mande de Sion :

On a découvert, hier matin jeudi, un entrepreneur de transports asphyxié dans la cabine de son camion, qu'il avait, la veille, conduit au garage. C'est M. Chambaz, associé à M. Luyet, à Sion, qui s'occupait de transporter des ouvriers de la région travaillant à l'entreprise de la Dixence. L'infortuné était rentré tard et devait partir tôt, jeudi matin. Il s'est dit qu'il pourrait commodément passer la nuit au garage. Il s'installa donc dans la cabine du véhicule après avoir fermé le local. Comme la température était un peu fraîche, il laissa marcher le moteur sans penser que le dégagement des gaz de combustion de benzine est très dangereux, puis s'endormit. Ce devait être son dernier sommeil.

Il n'était âgé que de 22 ans.

Incendie

A Diessbach (Berne), hier jeudi, à la suite, croit-on, d'un court-circuit, un incendie éclaté dans la maison de M. Aeberhard, cultivateur. Toute la récolte de foin a été détruite. Le bétail et la plus grande partie du mobilier ont pu être sauvés. Les dégâts sont importants.

Echos de partout

TIMBRÉS !

D'un journal de Paris :

Ayant lu qu'un philatéliste yankee paye deux détections, l'un diurne, l'autre nocturne, pour monter la garde devant son timbre de l'île Maurice, une minidette s'écria : « Vrai, faut aller en Amérique pour trouver un collectionneur aussi timbré ! »

Voire, mademoiselle.

L'amour de la collection fait bon marché de la logique. « Diphile, nous dit La Bruyère, commence par un oiseau et finit par mille ». Si Diphile se satisfaisait d'un couple de canaris, sa passion de la gent ailée ne le distinguerait pas de la conjeure.

Tout amateur digne de ce titre se doit d'atteindre l'excès, qu'il s'agisse de tableaux, de livres, de timbres-poste ou de tabatières. Du moment que nous avons décidé de nous constituer une collection, notre argent et nos actes seront tributaires de cette tâche, toujours coûteuse, souvent déprimante.

Le détenteur de la vignette postale de l'île Maurice s'est condamné à entretenir une paire de policiers et à supporter leur présence. D'autres collectionneurs se font eux-mêmes les gardiens de leurs albums et vitrines.

Résolu à ne pas refrener son penchant, le collectionneur est destiné à tomber dans une sorte d'esclavage, dont il se délectera et souffrira tour à tour.

HAUTE OU BASSE

De Rosine, dans le *Matin* :

Une grande querelle divise actuellement la mode à Paris. Il s'agit de l'emplacement de la taille.

Cette taille, qui était revenue à sa place normale, n'y pouvait pas rester. La taille ne reste jamais à sa place, dans la mode. On remarquait donc qu'elle remontait tout doucement vers le menton, autrement dit qu'elle devenait Directoire.

Et puis, voici que, brusquement, elle retombe sur les hanches, comme au temps des troubadours et des princesses de tournois.

MOT DE LA FIN

L'électricien vient de terminer la pose de ses fils ; le contact est établi. Il n'y a plus qu'à ouvrir... Diable ! où est le pôle positif, où le négatif ? Dans son désir d'aller vite, l'ouvrier a perdu son repère. Une seconde d'hésitation, puis :

— Hé ! Charly !

— L'apprenti accourt.

— Mets ton doigt là !... Bon... Tu ne sens rien ?

— Rien.

— Je me doutais bien que c'était celui-là !... surtout ne touche pas l'autre fil ! Tu serais foudroyé !

L'Almanach Catholique

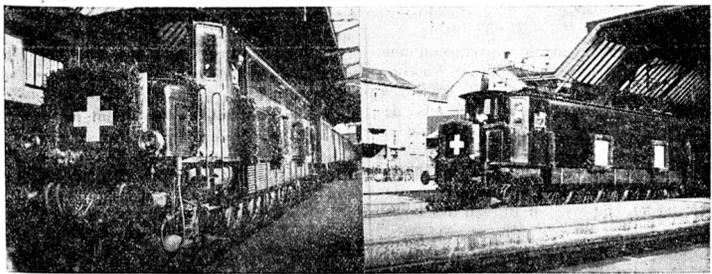
de la

Suisse française

1933

VIENT DE PARAITRE

Notre réseau électrique



Départ de Zurich du premier train de la nouvelle ligne électrique Zurich-Affoltern-Zoug, hier jeudi, jour de l'inauguration.

NÉCROLOGIE

Le Père Froc

Le R. Père Froc, de la Compagnie de Jésus, officier de la Légion d'honneur, celui que l'Extrême-Orient connaît sous le nom de « Père des typhons », est mort mercredi soir, à Paris.

Les mers de Chine sont continuellement balayées de typhons ; parfois, entre juin et octobre, une vingtaine de ces tourbillons broient tout sur leur passage.

Continuant la tradition scientifique de leur ordre, les Jésuites établirent un observatoire, en 1872, près de Changhaï et un service d'informations pour les marins.

Le Père Froc en fut le directeur de 1892 à 1931.

Déduire la marche des cyclones par l'observation barométrique dans les différentes stations du Pacifique, par l'inspection des « cirrus » qui fuient le typhon, emportés par le courant d'air supérieur qui se dirige vers l'anticyclone, et par tous les renseignements qu'on peut glaner, transmettre à chaque instant les résultats de ces deductions, telles furent la tâche et la responsabilité du Père Froc pendant ces dernières années.

Le 13 août 1931, il recevait au consulat général de Changhaï la médaille d'or de l'administration municipale.

Au Tonkin, en 1899, il n'y avait pas d'observatoire et le gouverneur général d'alors, travailleur acharné pour le bien de sa colonie, en regretta l'absence.

Il manda le Père Froc de Changhaï et lui donna mission d'étudier la position favorable pour un observatoire.

Après de longues études et des voyages, le Père Froc le fixa à Phu-Lion, entre Hanoi et Haiphong, villes dont il avait prévu l'importance à venir.

Le gouverneur général d'Indochine, qui recevait le Père Froc à sa résidence d'été, au cap Saint-Jacques, était M. Paul Doumer.

L'année dernière, le R. Père Froc rentrait en France, et M. Doumer, qui était alors président de la République, voulut recevoir à l'Elysée et nommer officier de la Légion d'honneur le Jésuite qui, durant sa vie, a si bien servi en Extrême-Orient l'Eglise, la science, l'humanité et la France.

Mme Boussebard, décédée à 105 ans

Mardi est morte, à Pithiviers (Loiret, au sud d'Orléans), Mme Boussebard, âgée de 105 ans et 11 mois. Elle aurait eu 106 ans le 6 novembre prochain. Elle est décédée au milieu des religieuses de l'hôpital qui, par leurs soins, ont prolongé sa vie le plus possible.

Elle était depuis trois mois à l'hospice, où elle étonnait tous les visiteurs et les habitués par sa prodigieuse mémoire, son bon caractère et son entrain. Elle n'avait jamais été malade. Si, malgré une certaine aisance, elle est morte en dehors de son foyer, c'est qu'une niece qui vivait avec elle depuis longtemps, malade, ne pouvait plus s'occuper d'elle.

La centenaire était la mère de Louis Boussebard, le romancier populaire, décédé il y a quelques années, qui donna aux jeunes gens le goût des voyages par ses nombreux livres d'aventures : Le Tour du monde d'un gamin de Paris, Les Robinsons de la Guyane, L'île en feu, etc.

Le peintre Hermenjat

On annonce la mort, à Genève, à l'âge de soixante-dix ans, du peintre Abraham Hermenjat. Il avait pris part à toutes les expositions nationales de peinture, et plusieurs de ses toiles se trouvent dans les musées de la Suisse.

BEAUX-ARTS

Les paysages d'Antonin Gardian

On nous écrit de Berne : Il faudrait la plume d'Alphonse Daudet pour raconter la visite que, récemment, j'eus le plaisir de faire à M. Antonin Gardian. Tant il est vrai que les vieux quartiers d'une ville recèlent toujours une surprise pour ceux qui s'y engagent. La claire ordonnance de l'ancien Berne y rend d'ailleurs cet accès facile.

Voici la maison séculaire, le corridor obscur, l'escalier de bois. A chaque étage, les chambres s'ouvrent directement sur le palier. Nous voici devant l'atelier de l'artiste. M. Gardian nous ouvre sa porte avec une courtoisie de l'ancien régime. La pièce est spacieuse et basse. Deux petites fenêtres éclairent le plancher net et les toiles qui couvrent les grandes parois latérales.

M. Gardian est originaire d'Estavayer. Il nous reçoit en Romand pour qui rien de romand n'est indifférent. Berne lui est un exil temporaire, moins lointain que la grande Russie, où il passa le meilleur de son existence. Les bolchévistes l'en ont chassé. Aujourd'hui, il s'occupe à restaurer d'anciens tableaux ; et tout son amour est concentré sur les toiles méconnues qu'il peut acheter et qu'il rend, autant que faire se peut, à leur première beauté.

Son esprit est toute divination. Affable et discret, les épaules à peine voûtées, ramenant sur le sommet de sa tête ses mèches grisonnantes, il vous invite à l'examen des paysages et des portraits. Il situe la toile, il hasarde un nom illustre ; il semble rêver ; mais il scrute un détail qui lui avait échappé jusque-là. Il guette votre sentiment et vous laisse bavarder à loisir.

Outre les tableaux anciens, M. Gardian aime d'un faible particulier les impressionnistes, et il s'anime en parlant de Courbet et de Corot. Les jeux de la lumière et des ombres font tous ses délices. Nous nous arrêtons longtemps devant un sous-bois qui, sans conteste, est un joyau. Le soleil fuse derrière un rideau d'arbres d'un vent tendre. Et l'on devine, par delà l'exquise politesse de notre hôte, son âme sereine et pacifiée.

Et voici que, près de me retirer, j'aperçois dans l'angle de l'atelier un petit carton aux couleurs voilées ; des arbres se reflétant dans une eau calme. Et ce carton, dis-je ? L'artiste doit avouer enfin. La nostalgie des immensités russes lui a mis la palette à la main. Il sort d'un portefeuille une vingtaine de paysages ; ce sont pas ses meilleurs essais, dit-il. Tout un lot est resté à Genève. Le peintre s'excuse ; travaux d'amateurs ! Mais ses cartons, qui s'échelonnent sur une dizaine d'années, ont de l'âme. C'est assez pour nous retenir : une âme pleine de poésie. Voici les marines, perdues dans la brume, puis des lisières de forêts. Le ciel est parfois tourmenté. Les petites choses, très intimes, sont les plus attachantes. On en suspendrait tout de suite une à son mur.

Un encadreur du Hirschengraben expose ces jours-ci, dans sa grande vitrine, un certain nombre des paysages de M. Gardian. Quelques Fribourgeois sont déjà venus féliciter leur compatriote. Nul doute que l'artiste ne réunisse prochainement le meilleur de son travail, et n'organise une exposition à Fribourg. Il y a longtemps que ses amis l'y invitent. A. S.

LES SANS-FILISTES

A fin septembre, le nombre des concessionnaires de radio s'élevait en Suisse à 201,504 (127,404 à la même date de l'année précédente). L'augmentation est ainsi de 74,100.

Carnet de la science

Pommes de terre et altitude

De M. Henry de Varigny, chroniqueur scientifique du Journal des Débats :

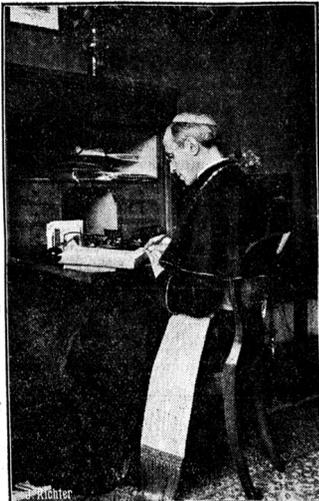
Assurément, chez l'être humain, le milieu et l'éducation comptent pour beaucoup. Chez les pommes de terre aussi, nous dit M. Constantin, le distingué botaniste du Muséum. La cure d'altitude conviendrait particulièrement à ce tubercule. Dans les comptes rendus des académies des sciences et d'agriculture, à la réunion mensuelle des naturalistes du Muséum (Bulletin, avril 1932), M. Constantin l'a plusieurs fois dit : Pour obtenir de la bonne pomme de terre, précoce et prolifique, il faut la cultiver une saison de temps à autre dans la montagne. Pas aux plus hautes cimes, bien entendu, mais à 1500 mètres environ. Car une saison passée à l'altitude, donnerait aux tubercules plus de précocité et un rendement supérieur. Bref, le climat alpin les rajeunirait sensiblement.

C'est là une expérience que M. Constantin poursuit et renouvelle depuis quelques années, et il constate qu'elle fournit régulièrement le même résultat.

Cela veut-il dire que le cultivateur de pommes de terre devrait s'assurer une station d'altitude pour y envoyer ses plantes de temps à autre ? Evidemment, il serait plus simple de se procurer quand il en est besoin des tubercules à planter de provenance alpine.

Car l'expérience faite de façon adéquate, et où l'on cultive en plaine, en même terrain ayant reçu mêmes façons et mêmes engrais, deux lots de tubercules de même variété, dont l'un a été obtenu en montagne et l'autre en plaine, sur place, montre que le tubercule de montagne se présente plus précoce en plaine et y a un meilleur rendement. Sa vitalité est sensiblement améliorée par l'habitat alpin, et diverses épreuves méthodiques le font voir. Il convient d'observer toutefois que l'influence bienfaisante de la cure d'altitude est plus nettement marquée pour certaines variétés que pour d'autres. Pareillement, la montagne est plus bienfaisante pour certains humains que pour d'autres.

Le secrétaire d'Etat du Saint-Siège



LE CARDINAL PACHELLI, photographié pendant son séjour à l'Institut Stella Maris, à Rorschach (Saint-Gall).

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Société des Samaritains. — La course de dimanche prochain est renvoyée à une date ultérieure.

Association amicale des anciens élèves du Technicum, groupe de Fribourg. — Une réunion préparatoire à l'assemblée générale du 12 novembre aura lieu demain soir samedi, 15 octobre, au café de la Paix, à 8 h. ¼. Présence indispensable pour tous les membres.

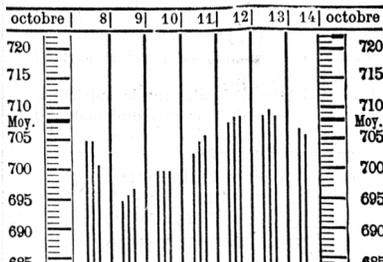
Société fédérale de gymnastique Fribourg-Ancienne. — Dimanche 16 octobre, course obligatoire pour les actifs. Messieurs les membres passifs y sont cordialement invités. Rendez-vous à 9 heures, devant la halle de gymnastique des Grand-places. Dîner aux Bains de Bonn.

Club alpin suisse, section Moléson. — Réunion des participants à la course à la Dent de Jaman et dernières inscriptions demain, samedi, 15 octobre, à 12 h. ¼, au Gothard.

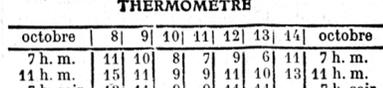
BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

14 octobre

BAROMÈTRE



THERMOMÈTRE



Dernière heure

Entre M. Herriot et M. Macdonald

Londres, 14 octobre.

Le Daily Telegraph écrit, à propos des conversations Macdonald-Herriot que la Grande-Bretagne serait disposée à adhérer au pacte consultatif devant constituer une extension du pacte Kellogg, mais qu'elle ne pourrait adhérer à un pacte régional européen qui étendrait à d'autres parties du continent les obligations militaires prévues dans le pacte de Locarno.

Ce même journal dit que les milieux britanniques ont une certaine sympathie pour le plan français d'internationalisation de l'aviation.

Le New Chronicle et le Daily Herald notent qu'il n'est pas possible que la proposition française de faire participer d'autres puissances aux entretiens à quatre soit maintenant adoptée.

Paris, 14 octobre.

D'après le Petit Parisien, la réunion d'une conférence des principales puissances en dehors des quatre est presque certaine. Cette conférence se tiendrait, selon quelques journaux, à Genève, mais d'autres journaux croient savoir que M. Macdonald ne s'est pas encore rallié au point de vue français.

L'intransigeance allemande

Berlin, 14 octobre.

L'officiuse Deutsche Allgemeine Zeitung commente ainsi l'attitude de la France dans la question de l'égalité des droits :

« La France ne veut que s'en tenir au traité de Versailles qu'elle n'a réussi à mettre debout qu'après des efforts surhumains. Versailles, en effet, est un rêve qu'on ne fait qu'une fois. Dans ces conditions, il ne peut exister, entre la France et l'Allemagne, que des rapports de vainqueur à vaincu. Les Français veulent la paix mais ils ne veulent pas désarmer. La France doit être forte et l'Allemagne rester faible : telle est la paix française, et tous les plans que l'on préparera à Paris, ou à Genève, auront pour but le succès de cette paix. Si les Français avaient un homme d'Etat capable de penser à l'avenir au lieu de penser à lui-même, il prêcherait la politique du rapprochement franco-allemand, et il en irait tout autrement. Mais pas un politicien français ne veut être désigné plus tard, dans les livres d'école, comme celui qui a désarmé la France et armé l'Allemagne. »

« Il n'y a aucun espoir d'arriver à une solution, aucune conférence n'apportera un changement quelconque. Dans ces conditions, que nous reste-t-il à faire ? Que devons-nous tenter si Genève ne veut pas, si Londres n'ose pas, et si Paris dit non ? Il n'y a qu'une politique : celle de la fermeté. Nous devons, nous aussi, dire « non », lorsque les farceurs de Genève nous murmurent à l'oreille que notre égalité de droits et en quelque sorte morale reconnue depuis longtemps : nous devons dire « non » quand les Anglais nous invitent à modérer nos prétentions ; dire « non » chaque fois que la France, de son côté, dit « non ». Disons « non » jusqu'à ce que ce « non » devienne une force. »

On voit par là que l'Allemagne veut coûte que coûte arriver à pouvoir s'armer. Elle ne veut le désarmement que pour les autres puissances.

Le manifeste électoral

des socialistes allemands

Berlin, 14 octobre.

Le comité du parti socialiste a publié un appel critiquant en termes très vifs le gouvernement von Papen, les « nazis » et les communistes, et invitant les électeurs à se prononcer, le 6 novembre, pour les socialistes, qui sont les soutiens de la démocratie, du socialisme et de la liberté.

La campagne présidentielle américaine

Albany, 14 octobre.

(Reuter.) — Dans un discours radiodiffusé prononcé hier soir, M. Roosevelt, candidat démocrate à la présidence des Etats-Unis, a déclaré notamment que, étant donné le nombre des chômeurs et l'insuffisance des fonds de secours locaux, l'obligation de venir en aide aux sans-travail incombait au gouvernement fédéral lui-même.

La troisième conférence balkanique

Bucarest, 14 octobre.

La troisième conférence balkanique s'ouvrira prochainement à Bucarest. A la différence des précédentes conférences d'Athènes en 1930 et de Stamboul en 1931, la conférence s'occupera cette fois exclusivement des problèmes économiques ; elle examinera les moyens susceptibles d'accélérer les échanges entre les pays participants : Yougoslavie, Roumanie, Grèce et Bulgarie. Elle s'occupera notamment de mettre sur pied un projet d'établissement d'un réseau de voies ferrées destiné à permettre des transports rapides et directs. Enfin, la conférence fixera l'attitude commune des pays participants vis-à-vis des pays étrangers pour les problèmes économiques. La Bulgarie qui avait menacé récemment de s'abstenir pour manifester son mécontentement concernant le régime actuel des minorités bulgares, notamment en Yougoslavie et en Roumanie, a décidé néanmoins de se faire représenter cette année à Bucarest.

Pirates chinois

Hongkong, 14 octobre.

(Havas.) — Des pirates se sont emparés du vapeur britannique Helikon, l'ont amené dans la baie de Hong Hai, près de Pias-Bay, et l'ont pillé.

Grève du tissage en Espagne

Barcelone, 14 octobre.

(Havas.) — Le syndicat de l'industrie textile a déclenché une grève générale dans cette industrie et dans les industries connexes. Le nombre des grévistes est de vingt mille, et on craint que le mouvement ne prenne une nouvelle extension. De nombreux groupes de femmes ont parcouru hier jeudi, après midi, le centre de la ville, portant des pancartes sur lesquelles on lisait des inscriptions demandant la mise en liberté des agitateurs syndicalistes contre lesquels aucune accusation officielle n'est introduite. Les manifestants ont été repoussés à coups de matraque par les gardes d'assaut. Sept arrestations ont été opérées. Une bombe a éclaté dans le quartier de Pueblo Muero, faisant des dégâts importants. Une autre bombe, qui n'a pas fait explosion, a été trouvée au même endroit.

Les Japonais en Mandchourie

Londres, 14 octobre.

On mande de Moukden au Times : Les autorités japonaises éprouvent une vive inquiétude au sujet du sort de 300 Japonais et Coréens qui sont prisonniers des troupes du général chinois Sou Ping Oueng. Les efforts pacifiques faits en vue de leur libération ayant échoué, l'armée japonaise s'apprête à entreprendre une action décisive contre les mutins qui sont actuellement maîtres de la zone Hailar à Manchouli. Les chefs de l'armée admettent que cette action peut inciter les mutins à mettre à mort les prisonniers, mais ils déclarent que la situation est devenue intolérable et que l'armée doit, à tout prix, imposer son autorité dans le nord-ouest de la Mandchourie. Le gouvernement des Soviets est disposé à donner asile en territoire russe aux prisonniers des rebelles, mais ces derniers refusent de livrer leurs captifs tant que les conditions posées par le général Sou Ping Oueng n'auront pas été acceptées par les autorités japonaises.

Un crime politique en Mandchourie

Paris, 14 octobre.

On mande de Moukden au Times : Un ancien fonctionnaire mandchou de la province de Hai-Loung-Kiang, Li Yi Coun, actuellement attaché au conseil privé de l'Etat mandchou, a été attaqué et mortellement blessé à coups de hache, hier soir jeudi, dans un hôtel de Tchang-Tchouan, par le général Chiek-Youan, également membre du conseil privé. C'est le premier crime politique qui s'est produit depuis l'établissement du nouveau régime. Aussi a-t-il produit la consternation dans la capitale mandchoue.

Mort de Mgr Marnas, évêque de Clermont-Ferrand

Paris, 14 octobre.

On annonce la mort de Mgr Marnas, évêque de Clermont-Ferrand.

Mgr Francisque Marnas était né à Lyon en 1859. Après des études de droit, il entra au séminaire. Il alla ensuite étudier à Rome, à la Minerve et à l'Apollinaire, où il conquiert les grades de docteur en théologie et de docteur en droit canon. Puis il reçut en 1888, l'ordination sacerdotale à Lyon et partit pour les Missions étrangères. Il passa neuf ans au Japon, où il devint vicaire général d'Osaka.

Il fut rappelé à Lyon, où on lui confia une paroisse dans un quartier très pauvre.

Chanoine honoraire et directeur diocésain des œuvres en 1907, vicaire général honoraire en 1908, vicaire général titulaire et archidiacre en 1915, protonotaire apostolique en 1916, il s'occupa, pendant douze ans, dans le diocèse du développement des œuvres sociales et de l'organisation des forces catholiques. Le 10 mars 1919, Benoît XV le choisit comme évêque titulaire de Sura et coadjuteur de l'évêque de Clermont.

Sacré à Lyon le 30 avril suivant par le cardinal Maurin, il succéda à Mgr Belmont, le 19 mars 1921.

L'incendie d'Ulm

Ulm (Wurtemberg), 14 octobre.

(Wolff.) — L'incendie qui a éclaté à la fabrique de charnues a pu être maîtrisé (voir Feux divers). On croit à la malveillance. Les dégâts sont énormes.

PUBLICATIONS NOUVELLES

Almanach de Jean-Louis. — Edition Comptoir général du livre, Lausanne, 1 fr.

Un almanach d'un nouveau genre contenant une foule de recettes et de renseignements utiles à tous et surtout un recueil de plantes médicinales, accompagné de gravures et de leur mode d'emploi.

Rédigé avec le concours d'hommes de science, d'herboristes et d'écrivains du pays romand, il renferme, en outre, quantité de jolies anecdotes, des morceaux d'Alphonse Mex et de Maxime Raymond, des vers de Lathion, etc.

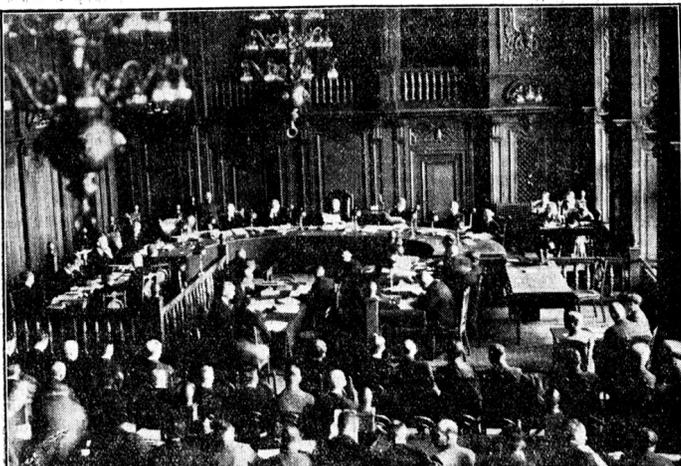
Agréablement mélangés en une mosaïque très diverse, émaillée de dessins de Bovard, les préceptes d'hygiène voisinent avec les jeux d'esprit, l'anatomie humaine avec l'humour au village.

CHANGES A VUE

Le 14 octobre, matin

Table with columns for location (Paris, Londres, Allemagne, Italie, Autriche, Prague, New-York, Bruxelles, Madrid, Amsterdam, Budapest), unit (100 francs, 1 livre sterling, 100 marcs or, 100 liras, 100 schillings, 100 couronnes, 1 dollar, 500 fr. belg., 100 pesetas, 100 florins, 100 pengö), Achat, and Vente.

LA HAUTE-COUR ALLEMANDE



UNE SÉANCE DU TRIBUNAL D'EMPIRE A LEIPZIG où se débat le procès intenté au gouvernement du Reich par les gouvernements de Prusse, de Bavière et de Bade, qui contestent la légalité de la nomination d'un commissaire impérial pour la Prusse.

Un beau livre pour le mois du Rosaire

L'excellente librairie Lanore, 48, rue d'Assas, à Paris, qui a déjà publié, à des prix très avantageux (en argent français : 12 fr. broché, 20 fr. relié) tel ou tel chef-d'œuvre de littérature médiévale adapté en langue moderne. *Girart de Roussillon, Aimery de Narbonne, les Quatre fils Aymon*, et une remarquable anthologie du moyen âge (vers et prose) récemment parue sous le titre de *Chansons de geste, contes et chroniques*, vient d'ajouter à cette série un nouvel ouvrage de valeur : *Les Miracles de la Vierge*, de Gautier de Coincy 10 fr. français, illustré.

C'est à un écrivain éminent, M. Gonzague Truc, que M. Fernand Lanore s'est avec bonheur adressé, pour adapter, abrégé et rajouter le fameux recueil d'histoires mariales qui fit les délices du siècle de saint Louis. On sait combien M. Gonzague Truc a l'esprit souple et varié, ouvert à toutes sortes de questions : l'auteur de *Callicles ou les nouveaux barbares* est aussi le romancier de *Tibériade*, le philosophe qui publia chez Alcan *La grâce, essai de psychologie religieuse*, qui donna à la Renaissance du Livre *Les Mystiques espagnols*. Le critique de *Paul Claudel* est en même temps le Parisien expérimenté qui écrivit (dans la collection Ma maison, ma rue, mon quartier) *Le Jardin des Plantes et le quartier Saint-Victor*. Les récits du XIII^{ème} siècle étaient donc remis en bonnes mains.

M. Gonzague Truc rappelle d'abord, en une brève introduction, que Gautier de Coincy, né en Champagne vers 1177, prieur bénédictin de Vic-sur-Aisne (1214), puis de Saint-Médard-les-Soissons (1233), mort en 1236, fut un moine exemplaire, mais de faible santé, chevalier spirituel au service de Marie qu'il passa toute sa vie à glorifier en poésie et en prose. Il écrivit parfois sur des airs mondains, à la mode, des paroles pieuses, afin que les chansons d'amour profane devinssent des cantiques à Notre-Dame. L'une de ses histoires, le *Miracle de Théophile*, fut représentée maintes fois en sculpture sur les cathédrales.

Les Miracles de la Vierge sont seize histoires merveilleuses, en prose, dont celle de Théophile est la première, et qui ont pour but d'éduquer le lecteur en le récréant : elles doivent montrer la puissance et la bonté de Marie, en qui les plus grands pécheurs sont exhortés à mettre leur espoir.

Les seize récits ont plusieurs mérites, qui doivent attirer sur le livre l'attention du public lettré contemporain : un mérite historique, car ils révèlent l'âme profonde et naïve (je ne dis pas : crédule) du moyen âge ; un mérite littéraire, car ils sont animés d'un joli mouvement narratif qui se développe dans la fraîcheur ; enfin un mérite moral, car ils renouellent en nous, comme soterrainement, la piété envers la Mère de Dieu, ainsi que les idées d'abandon, de persévérance, de pénitence aussi et de vraie contrition qui doivent vivifier cette piété.

Nous connaissons surtout le XIII^{ème} siècle, dans le grand public, par ses cathédrales ; elles sont, en effet, l'expression suprême de son art, comme la philosophie de saint Thomas est l'expression suprême de sa pensée. Mais il est intéressant, à côté des Notre-Dame de pierre, et quatre-vingts ans avant la divine Comédie, de retrouver dans la littérature de ce temps prodigieux les figures qu'on vénère ou qu'on redoute en contemplant les portails gothiques.

Dans le *Miracle de Théophile*, lisez ce tableau nocturne d'une procession de démons.

Un sourd tumulte, un bruit funèbre ébranlent tout le pays. Autour de la ville, dans une clarté livide, des processions vont et viennent, et on dirait qu'un sombre incendie dévore le sol. Ils sont bien là cent mille démons, revêtus d'un lourd manteau blanc et tenant au poing cierges et chandeliers. Ils glorifient leur Seigneur et celui-ci, au milieu d'eux, se dresse, si gigantesque et si épouvantable qu'à sa vue Théophile, claquant des dents, se demande s'il ne va pas succomber à l'effroi.

A l'opposé, l'histoire du clerc qui mit l'anneau au doigt de Notre-Dame est un exemple vivant du charme surnaturel de ces temps lointains.

Une image de la Vierge avait été sculptée sur la façade d'une vieille église qu'on reconstruisait. Au pied de cette image les passants mettaient leurs dons ou leurs aumônes et les garçons de l'endroit avaient coutume de s'exercer sur le parvis à la pelote et à la balle cavalière.

Un jour qu'une foule d'entre eux se divertissait ainsi, un des joueurs, gêné par un anneau qu'il portait au doigt, voulut le mettre en sûreté, car il le tenait de sa fiancée.

Cherchant un lieu propice à son dessein, il s'approcha du portail, aperçut l'image toute fraîche dans sa nouveauté, s'agenouilla devant elle.

Alors, cet anneau qu'il tenait, il le passa au doigt de la statue. Mais, ô surprise ! La statue replia aussitôt ce doigt si fortement qu'il n'y eut plus moyen d'en retirer l'objet.

Ce conte pieux n'est-il pas une délicieuse leçon nous rappelant que l'amour humain est le symbole de l'union de l'âme avec Dieu ?

Et ce charme est si profond (comme ces craintes infernales demeurent si impressionnantes, comme cet amour divin conserve un tel élan) qu'à lire ce livre en automne, sous le grand vent qui tourmente les arbres aux approches des nuits plus longues et qui éparpille sur les toits le chant des cloches, on éprouve un plaisir sévère, suave comme un dernier azur, amer comme l'odeur des pins, un plaisir d'art et de méditation.

SERGE BARRAULT

professeur à l'Université.

Radiodiffusion

Un jugement en matière de parasites de la radiodiffusion

Certains lecteurs ont trouvé étrange que nous n'eussions pas encore exposé d'une manière approfondie le grave sujet qui préoccupe un grand nombre de sans-filistes, c'est-à-dire la question des parasites. Les parasites sont la bête noire des sans-filistes depuis les débuts de la radiodiffusion. La lutte contre les parasites entreprise par l'administration des télégraphes et certains groupements particuliers a déjà contribué à atténuer les perturbations d'ordre industriel. Nous avons à nous en plaindre en Suisse comme dans tous les autres pays, mais, malgré tout, le nombre des sans-filistes croît sans cesse et l'on vient de dépasser en Suisse le chiffre des 200.000 concessionnaires de radiodiffusion. Dire que le nombre des mécontents augmente dans la même proportion serait sans doute exagéré, puisque, si l'on est pas satisfait, on peut à tout instant et sans frais résilier sa concession. Peu de personnes le font, tandis que nombreuses sont celles qui se rallient à la radiodiffusion.

Nous donnerons sous peu les exposés technique, juridique et de jurisprudence de la question. Pour l'instant, nous parlerons d'un récent jugement français relatif aux parasites.

Le 13 janvier 1932, la 2^{ème} Chambre du tribunal civil de Lyon a rendu un jugement déboutant de sa demande un sans-filiste qui avait intenté une action contre son voisin occupant au-dessous de son appartement un magasin d'alimentation dont la sonnerie électrique rendait les auditions radiophoniques à peu près inintelligibles. C'est la première fois en France qu'un tribunal déboute un auditeur troublé par la sonnerie électrique d'un commerçant.

Quelques attendus méritent d'être soulignés. « Attendu que le défendeur ne conteste pas que son appareil puisse produire les effets dont il est incriminé, qu'il estime avoir autant de droit d'user de cet appareil que son voisin du sien ; attendu que, aux termes de l'article 1384 du code civil français, en l'absence de toute faute prouvée, le propriétaire ou le gardien de la chose doit répondre du préjudice causé par cette chose, que cela toutefois est vrai seulement lorsque le propriétaire ou le gardien n'exerce pas un droit en se servant de cette chose, qu'en l'espèce, il est d'un usage constant et l'on peut dire nécessaire que l'électricité actionne les appareils d'avertissement à l'entrée des magasins ou appartements, que l'exercice de ce droit constitue une obligation de voisinage qui ne dépasse pas la tolérance admise ; attendu que l'usage d'un appareil de radio ne l'utilise, au contraire, que pour son agrément, sans aucune nécessité, qu'il est donc justifié qu'il soit astreint à l'adapter aux nécessités du voisinage, lorsqu'elles s'imposent par un usage constant et une utilité évidente ; ... pour ces motifs, le tribunal déclare la demande non fondée et condamne le demandeur aux dépens. »

Le juge ne craint pas d'affirmer que l'article 1384 du code civil ne saurait jouer, étant donné qu'il s'agit d'un droit. Dès lors, faut-il en conclure que la radio est un agrément sans aucune nécessité ? L'article 1382 dit : « Tout fait quelconque de l'homme qui cause à autrui un dommage oblige celui par la faute duquel il est arrivé, à le réparer » ; l'article 1383 : « chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait mais encore par sa négligence ou par son imprudence », et enfin l'article 1384 : « on est responsable non seulement du dommage que l'on cause par son propre fait, mais encore de celui qui est causé par le fait des personnes dont on doit répondre ou des choses que l'on a sous sa garde ». Ces articles ont servi dans tous les autres jugements sur la même matière, à faire triompher le bon droit des sans-filistes.

Le sans-filiste lésé a été condamné aux dépens. Et dire que, sans mettre en branle tout l'appareil judiciaire, il eût suffi de placer sur la sonnette électrique un petit condensateur, mangeur de parasites, d'une dizaine de francs français. On comprend que le tribunal n'ait pas commis d'experts, puisque le perturbateur ne conteste pas le trouble. Mais il est regrettable qu'il ait ignoré ce que l'expert lui aurait dit, à savoir qu'un petit condensateur donne au problème une solution radicale.

L'affaire n'était pas terminée. L'auditeur fit appel devant la cour. Il fortifia ses doléances en signalant la simplicité du dispositif qu'il suffisait d'adapter à tout moteur électrique pour le rendre inoffensif. Mais la cour, malgré cet argument dont la valeur a été reconnue jusqu'à présent par tous les tribunaux, a confirmé, en date du 13 juillet, le jugement. Elle déclare qu'on ne peut, même en ce cas, obliger un commerçant ou un voisin, quel qu'il soit, à adopter tel ou tel dispositif pour l'agrément des sans-filistes, que l'appareil de radio n'a qu'à s'incliner devant la sonnerie, comme il devrait s'incliner devant la machine à coudre électrique ou l'aspirateur de la voisine ou le sècheur électrique du coiffeur.

Ce jugement est le contre-pied des décisions de tous les tribunaux français, des arrêtés d'un grand nombre de maires, des vœux des électriciens eux-mêmes, faiseurs de parasites, puisqu'à leur récent congrès international à Paris, ils ont reconnu que le bon sens et l'équité font un devoir de ne pas faire tort à ses voisins sans-filistes quand on peut faire autrement. Le maire de la ville de Lyon, devenu président du Conseil, M. Edouard Herriot, a lui-même, par un arrêté, déclaré les parasites illicites.

Les juges de Lyon ignorent que la radio a sauvé des milliers de vies et en sauve encore chaque jour, qu'elle rend aux agriculteurs, aux industriels, aux commerçants de grands services, par les informations quotidiennes, qu'elle apporte à tous la précieuse ressource des infor-

mations générales et de l'enseignement sous toutes ses formes. La radio n'est pour le tribunal de Lyon qu'un agrément sans aucune nécessité. Mais ne serait-elle qu'un agrément, que personne n'aurait le droit de le troubler, alors qu'il est si facile d'éviter ce trouble. L'obligation de réduire radioélectriquement au silence les appareils électriques, deviendra, malgré ce jugement, une obligation de voisinage. Elle est déjà proclamée dans certaines de jugements dans tous les pays, jugements qui font jurisprudence et qu'il sera utile de connaître. Pour l'instant, nous avons jugé le jugement de Lyon.

Les diplomates



M. BÉNÈS, ministre des affaires étrangères de Tchécoslovaquie, qui vient d'arriver à Paris, sans doute pour discuter avec le gouvernement français la question des revendications allemandes.

PETITE GAZETTE

La grotte de Lajoux

Le terrain qui s'étend du Prédame à Fornet, sur le rebord du plateau des Franches-Montagnes, est troué d'« empoisies » et de grottes souterraines qui ont retenu bien souvent l'attention des géologues et des hydrologues. A Lajoux même, une grotte assez profonde attirait autrefois nombre de curieux qui l'explorèrent au moyen d'une échelle de fer.

Certains indices faisaient supposer la présence d'eau dans l'intérieur de ces terrains, et, maintes fois, on eut l'idée d'entreprendre des recherches et d'envisager l'alimentation en eau potable et suffisante des villages voisins qui souffrent en temps de sécheresse ou de gel de la pénurie d'eau.

L'abbé Mermet prétendit, le mois dernier, qu'au fond d'une de ces grottes, entre Lajoux et Fornet, on trouverait de l'eau dont il évaluait la capacité à 3 mètres cubes à la minute.

M. Brahier, le député de l'endroit, eut l'idée d'intéresser le gouvernement à des recherches au fond de cette grotte, recherches géologiques et paléontologiques d'abord et, subsidiairement, recherche d'eau.

M. Bœsiger, chef du Département des travaux publics, alloua les crédits et chargea le professeur Lièvre, de Porrentruy, d'organiser une descente dans cette grotte. MM. Koby et Péronne, bien connus du monde scientifique jurassien, furent invités à participer à ces fouilles.

L'exploration fut décidée pour le samedi 8 octobre dans l'après-midi.

Samedi, donc, vers 3 heures, la descente s'effectuait. MM. Péronne, Brahier, puis Koby, tour à tour accrochés au bout d'un câble, atteignaient la première plate-forme à environ 50 m. On descendit à 70 m. sur une nouvelle corniche oblique de 25 m. de long sur 10 m. de large où l'on établit le relais téléphonique.

A 19 h. 30, M. Koby décidait de descendre d'une seule plongée, de 70 m. à 150 mètres, soit au fond probable de la grotte. A 20 h. 30, la descente était arrêtée. L'altimètre marqua 148 mètres.

Les quelques observations géologiques de M. Koby ne sont pas sensationnelles. Un résultat cependant importe : il n'y a pas de trace d'eau jusqu'à 150 m. Le fond même est sec et seules les parois suintent quelque peu.

La criminalité aux Etats-Unis

M. Hofstetter, directeur du conseil exécutif de l'Association patronale de Chicago, a dit que les crimes coûtent aux Etats-Unis plus que ne leur a coûté leur participation à la grande guerre. Rien qu'à Chicago, les sommes extorquées représentent chaque année un total plus considérable que les frais d'administration de la ville.

SOMMAIRES DES REVUES

Dans *La Patrie suisse* du 15 octobre : Les matches de football Grasshoppers-Etoile-Carouge et Lausanne-Zurich, le tour de Genève, les champions suisses d'automobilisme, les glissements du Kilchenstock, la semaine de la lumière à Zurich, etc.

Une étude de S. Combe sur la sylviculture, une page amusante sur nos diplomates, des nouvelles, des romans, des variétés.

Calendrier

Samedi 15 octobre

Sainte THÉRÈSE, vierge

Sainte Thérèse, noble Espagnole, entra au Carmel à l'âge de vingt ans. Elle fonda dix-huit couvents de femmes et quatorze d'hommes. Elle laissa d'admirables et profonds écrits et mourut en 1582, âgée de 67 ans.

FRIBOURG

Conseil d'Etat

Séances des 11, 12 et 13 octobre

Le Conseil prend un arrêté introduisant une limite d'âge pour le personnel de l'Etat. En conséquence, tous les fonctionnaires et employés âgés de plus de 70 ans et ayant 30 ans de service sont admis d'office au bénéfice de la retraite.

Il prend acte, avec remerciements pour les services rendus, de la démission de M. Louis Burdel, employé au Bureau des taxes militaires.

Il nomme M. Jean Reidy, syndic, à Schmitten, membre de la commission administrative de l'Institut Saint-Nicolas, à Drogneins, en remplacement de M. le député Alphonse Horner, à Tützenberg, dont la démission est acceptée avec remerciements pour les longs et excellents services rendus.

Il autorise les communes d'Enney, Sorens et Lussy à contracter un emprunt ; celle de Bulle à vendre des immeubles ; celle de Winnenwil à percevoir un impôt scolaire et la commune de Prévondavaux à doter la paroisse de Vuissens.

Il désigne le Tribunal cantonal comme instance unique en matière de concordat hypothécaire pour l'industrie hôtelière et la broderie, lorsqu'il est combiné avec le concordat ordinaire.

Hôpital cantonal

Le public est informé que la polyclinique gratuite pour les maladies nerveuses est ouverte tous les mardis, de 5 à 6 h. du soir, dans les locaux de la polyclinique générale, au rez-de-chaussée de l'Hôpital cantonal.

Loto de l'Union paroissiale de Saint-Jean

L'Union paroissiale de Saint-Jean organise, dimanche 16 octobre prochain, son loto annuel de bienfaisance. La population de Fribourg, notamment celle des bas-quartiers, est invitée chaleureusement à assister à ce loto qui aura lieu à la brasserie de l'Épée, à 8 heures. On sait les jours pénibles que traversent actuellement quantité de familles laborieuses ; la situation, avec le chômage complet que l'hiver prépare, ira en s'aggravant. D'autre part, la fête de la Confirmation étant fixée au printemps prochain, il y aura lieu de prévoir, pour cette cérémonie, la fourniture de sous-vêtements à nombre d'enfants dont les parents sont peu fortunés.

Or, où trouver l'argent nécessaire à tant de besoins, la pauvre caisse de l'Union faisant eau de toutes parts ? C'est donc par nécessité qu'elle est contrainte de tendre la main.

Il y aura de beaux lots et le loto sera agrémenté de diverses productions. En passant une soirée agréable, on aura la satisfaction de faire du bien et d'apporter une aide à des familles indigentes.

Train spécial

pour le Léman et Genève

Les Chemins de fer fédéraux organiseront le dimanche 16 octobre, à l'occasion des vendanges, un train spécial à prix réduits à destination du lac Léman et de Genève. Les gares de destination sont les suivantes : Lausanne, Morges, Rolle, Nyon, Genève-Cornavin, Lutry, Cully, Rivaz, Vevey, Montreux. Il est délivré des billets valables : a) à l'aller et au retour par train spécial et au retour individuel dans les 10 jours ; b) individuellement à l'aller le samedi et par train spécial au retour.

Le train quittera Fribourg à 8 h. 19 et arrivera à Lausanne à 9 h. 25, à Genève, à 10 h. 35, à Vevey, à 10 h. 2, à Montreux, à 10 h. 13. Retour de Montreux : 18 h. 48, Vevey, 18 h. 57, Genève, 18 h. 25, Lausanne, 19 h. 35. Arrivée à Fribourg à 20 h. 49.

Les billets spéciaux sont en vente, à l'avance, aux guichets des gares de départ. Ce train spécial sera mis en marche, quel que soit le temps. Pour plus de détails, prière de consulter les affiches dans les gares, etc.

Les vendanges au Vuilly

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de notre journal à l'occasion de la fête des vendanges au Vuilly, dimanche 16 octobre.

Radio

Samedi 15 octobre

Radio-Suisse romande

12 h. 40 (de Lausanne), gramo-concert, 13 h. 35 (de Lausanne), informations financières, 13 h. 40 (de Genève), correspondance parlée, 15 h. 28, signal de l'heure, 15 h. 30 (de Lausanne), Edouard Moser et son orchestre, 16 h. 30, musique de jazz par disques, 18 h. (de Lausanne), « Auréoles et odeurs de sainteté », par M. le Dr Virieux, 19 h. 1 (de Genève), radio-chronique, 19 h. 5 (de Lausanne), gramo-concert, 19 h. 30 (de Genève), causerie cinématographique, 20 h. (de Genève), récits montagnards, 20 h. 20 (de Genève), soirée populaire, avec le concours de la chorale du Club alpin suisse et de l'Harmonie des accordéonistes, 21 h. (de Genève), intermède, 21 h. 20, reprise de la soirée populaire, 22 h. 10, « Les travaux de la Société des nations », 22 h. 20 (de Genève), musique de jazz.

Radio-Suisse allemande

20 h. (de Bâle), premier concert symphonique par la Société générale de musique de Bâle.

Stations étrangères

Munich, 20 h., « Princesse Czardas », opérette, de Kalman. Londres national, 21 h. 50, Trio de Groot. Londres régional, 21 h., musique de chambre. Bruxelles, 20 h., concert symphonique. Tour Eiffel, 20 h. 30, radio-théâtre. Poste Parisien, 21 h. 15, théâtre. Milan, 19 h., musique variée.

Condamnation d'un réfractaire

Le tribunal militaire de la 2^{ème} division, siégeant à Fribourg, mercredi, a jugé un jeune Neuchâtelais, Willy Blaser, qui avait refusé de répondre à une convocation militaire parce qu'il est pacifiste.

Le tribunal était présidé par le lieutenant-colonel Petitmermel. Le major Etter, de La Chaux-de-Fonds, fonctionnaire comme auditeur (ministère public). Le lieutenant Droux défendait Blaser.

Celui-ci a été condamné à 30 jours de prison, à un an de privation des droits civiques et aux frais.

Les incidents de samedi

Le Département militaire fédéral a chargé le juge d'instruction de la II^{ème} division, capitaine Neuhaus, d'une enquête en ce qui concerne les militaires impliqués dans l'affaire.

Deux soldats ont été arrêtés.

Trois nouvelles arrestations de civils ont été ordonnées par le juge d'instruction : celles d'un nommé Léon-Philippe Blanc, de Villaz-Saint-Pierre, âgé de 22 ans, quatre fois repris de justice ; de Pierre-Henri Ducrest, âgé de 44 ans, demeurant au Court-Chemin, à Fribourg ; et d'un certain Candido Brazzola, Tessinois, âgé de 51 ans.

Georges Jenny, dont l'arrestation a été annoncée hier, a déjà six condamnations à son passif : Franz Kurzo, deux, dont une grave.

Exposition

avec dégustation de champignons

Demain samedi et dimanche, à l'hôtel de la Tête-Noire, à Fribourg, la Société fribourgeoise de mycologie présentera une exposition avec dégustation de champignons. Ces années passées, cette exposition-dégustation avait eu un succès complet ; de nombreuses personnes avaient répondu à l'appel des organisateurs. Il en sera de même demain et dimanche.

« Cœurs d'apôtres »

Hier après midi, le R. Père Danion a présenté le film « Cœurs d'apôtres ». Après quelques mots bien sentis, les épisodes si émouvants du film se déroulèrent devant une masse compacte de spectateurs enthousiastes. La grande salle de la Grenette se trouva trop petite. Aussi, le R. Père Danion veut-il bien aujourd'hui même, à 4 h. ½, faire passer à nouveau « Cœurs d'apôtres » pour ceux qui, faute de place, n'ont pu assister à ce bon spectacle. Il n'est pas douteux que, cet après-midi encore, nous aurons à enregistrer un succès aussi brillant que celui d'hier.

Etat civil de la ville de Fribourg

Promesses de mariage

22 septembre. — Emmenegger Henri, comptable, de Granges-Paccot, avec Jorand Laure, de Billens et Hennens.

23 septembre. — Deschamps Adolphe, peintre, de Vuissens, avec Zurkinden Anna, de Guin.

26 septembre. — Spycher Gottfried, mécanicien-serurier, de Kœniz (Berne), avec Hagenbuch Apollonie, de Oberlunkhofen (Argovie).

Décès

9 septembre. — Steroz Marie, institutrice, de Fribourg, née en 1858, rue du Père Girard, 4.

Monney Gervais, cantonnier retraité, de Chapelle (Glâne), né en 1860, veuf d'Alexandrine née Maradan, domicilié à Marly-le-Grand.

10 septembre. — Jutzet Charles, garde suisse pontifical, de Saint-Sylvestre, né en 1910, domicilié au Muret.

11 septembre. — Niederberger Joséphine, fille de Benoît, manœuvre, de Wolfenschiessen (Nidwalden), née en 1931, Court-Chemin, 58.

12 septembre. — Cotting Marie née Jenny, épouse de Pierre, de Tinterin et Saint-Ours, née en 1869, domiciliée à Tinterin.

Bosson Joseph, cordonnier, de Rue, née en 1857, époux d'Irma née Schmutz, rue de l'Hôpital, 25.

Dœtwyler Hélène, fille de Pierre, négociant, de Langenbruck (Bâle-Campagne), née en 1930, domiciliée à Middel.

13 septembre. — Bœriswyl Maria née Kaeser, épouse de Joseph, d'Alterswil et Fribourg, née en 1895, domiciliée à Alterswil.

Courlet Marie, journalière, de Villarod, née en 1875, domiciliée à Villaz-Saint-Pierre.

17 septembre. — Fornerod Célestine, journalière, née en 1861, de et à Domdidier.

Schouwey Léon, fils de François, manœuvre, de Bellegarde, né en 1931, Court-Chemin, 71.

Schaller Anna née Rappo, épouse de Nicolas, de Bœsingen et Wunnwil, née en 1866, domiciliée à Bonn.

18 septembre. — Clerc Louis, de Barberêche, né en 1902, rue de l'Industrie, 8.

19 septembre. — Papaux Marcel, domestique, de Treyvaux, né en 1907, domicilié à Cottens.

22 septembre. — Müller Albini, journalier, de Saint-Antoine, né en 1865, veuf de Maria née Grossrieder, Plancher supérieure, 231.

23 septembre. — Rouiller François, agriculteur, de et à Sommentier, né en 1864, époux de Célestine née Gächet.

24 septembre. — Eigenmann Célestine, née Corminboeuf, épouse de Guillaume, de Waldkirch (Saint-Gall), née en 1885, rue du Pont-Muré, 148.

25 septembre. — Lottaz Jean, domestique, né en 1913 ; de et à Chandon.

28 septembre. — Grossrieder Léonie née Gendre, épouse de Charles, d'Ueberstorf, née en 1904, Neuveville, 49.

Bœriswyl Joseph, voiturier, de Tavél, né en 1858, veuf d'Agnès née Perronlaz.

Secrétaire de la rédaction : Armand Spieher.

Pantins et marionnettes

par T. TRILBY

— Yvonne, vous m'aviez promis de ne rien dire.

— C'est vrai, Madame, mais c'est plus fort que moi. Je viens de rencontrer votre belle-fille, la femme de notre Jean, avec une robe de soie et un manteau de velours et je suis sûr que, sous tous ces affutiaux, son linge est sale et déchiré. Elle s'en moque pas mal; ça ne se voit pas. Et les chaussettes de ses hommes, elle n'en a nul souci, elles moisissent dans un coin, personne ne les raccommode. Ici on jette et on achète, c'est mieux. Enfin, depuis mon arrivée, j'en ai trouvé trente paires que j'ai remises en service. Si on ne ruine pas Jean avec un désordre pareil, ça m'étonnera, ou alors lui et son fils travailleront toute leur vie pour payer les dépenses d'une patronne qui ne s'occupe de rien.

Hélas! tout ce que la colère fait dire à Yvonne est cruellement vrai, mais je ne dois pas supporter que ma servante parle ainsi de ma belle-fille. Nous sommes chez elle. J'essaie d'être sévère.

— Cette patronne que vous trouvez négligente est la femme de mon fils, vous l'oubliez. Ma sévérité n'est pas comprise.

— Hélas non! je ne l'oublie pas, car tous les jours je me dis que M. Jean aurait mieux fait de se casser une jambe que d'épouser une femme comme elle.

— Yvonne!

Cette fois, ma servante se rend compte que je suis très fâchée.

— Allons, n'en parlons plus, faut pas m'en vouloir, j'étais en colère à cause de la cuisine et des chaussettes. Si Madame s'habillait, M^{lle} Mireille n'attendrait pas et on ne discuterait plus.

Par ma porte restée ouverte, ma petite-fille pénètre dans ma chambre et, ayant entendu les derniers mots d'Yvonne, c'est elle qui lui répond:

— Discussion, discussion, qu'est-ce que cela veut dire, les deux têtes ne sont donc plus dans le même bonnet? La cause de cette discorde?

En riant Yvonne dit:

— C'est à cause d'une personne, d'une personne qu'on voit tous les jours et dont Madame ne veut pas que je lui parle.

En riant Mireille répond:

— Je devine la personne, et comme il est probable que je partage votre opinion, je n'en dirai rien pour ne pas contrarier grand-mère! Et puis, nous parlons.

— Dis-moi bonjour d'abord.

— C'est vrai, j'ai oublié cette formule de politesse.

— Formule que j'aime, car elle me vaut un baiser.

— Des baisers, vous en voulez, grand-mère, en voilà, je les donne, je ne les vends pas, en avez-vous assez?

Ma petite-fille m'a étourdie, sa jeunesse oublie que je suis une vieille dame un peu fragile.

— En route, grand-mère. Vous êtes mon

invitée, je vous enlève, je vous conduis entendez des musiciens que vous n'avez jamais entendus, des musiciens en exil. Dépêchez-vous, j'ai une auto avec compteur qui marque tous les instants que je passe ici. Ne me jugez pas dépensière, nous nous sommes mis à deux pour vous offrir cette petite fête payée par les économies de Philippe et les miennes.

— Mes chers enfants,

— Pas d'attendrissement, ne me montrez pas votre cœur extra-sensible.

Mireille m'entraîne, et me voici dans l'auto qui m'emporte vers les musiciens en exil; naturellement ma petite-fille bavarde.

— Je crois, grand-mère, que notre fête sera très réussie. Vers 5 heures, Philippe doit venir nous rejoindre; au Palais, en ce moment, aucun procès sensationnel, rien d'intéressant. A la Chambre, c'est le contraire, grandes discussions. Tous les jours, les députés se disputent. Hier ils se sont battus, papa a reçu un coup de poing en plein visage, bien entendu il a riposté et a cassé deux dents à son adversaire. Il est très fort à la boxe; c'est nécessaire quand on est député.

— Quelles mœurs!

Avec philosophie Mireille répond:

— Que voulez-vous, grand-mère, les hommes sont des bêtes sauvages plus ou moins bien dressées.

— Et leurs âmes, qu'en fais-tu?

— Je ne m'en occupe pas, puisqu'ils prétendent qu'il n'en ont plus.

Une inquiétude m'opresse, j'ai peur que ma petite-fille, à force de vivre avec des gens sans foi, finisse par penser comme eux.

— Et la lienne, tu t'en occupes au moins?

— Peu, mais enfin je suis certaine d'en avoir une, c'est déjà quelque chose. Regardez ce petit palais, j'aime son architecture, ne trouvez-vous pas qu'il est charmant?

Et les Champs-Élysées, les Tuileries avec le Louvre dans le fond, quelle perspective! J'adore Paris, et vous?

Mireille n'attend jamais que je lui réponde, elle parle pour elle autant que pour moi:

— Dites donc, grand-mère, Yvonne n'aime pas ma tante, Mme la générale doit être jugée sans indulgence par cette Bretonne qui voit clair.

— Elle n'a pas à juger la tante, qui a, comme tout le monde, des défauts et des qualités.

— Peut-être; seulement, Yvonne doit être comme moi, elle ne s'est jamais aperçue que de ses défauts.

Le taxi s'arrête, nous sommes arrivées.

Mireille ne me permet pas de régler le chauffeur, je suis son invitée. Nous pénétrons dans une boutique, décorée par des amateurs; aux murs quelques beaux tapis d'Orient, des icônes, des peintures naïves. Mireille m'entraîne vers une grande salle bâtie dans une cour.

Il y a déjà beaucoup de monde, il faut chercher les places libres, la chose ne me paraît pas facile.

Mireille s'empare d'une table où un jeune homme au type levantin essaye de lui disputer. Je crois qu'on ne résiste pas à ma petite-fille; après avoir regardé son adversaire, l'homme bat en retraite.

— Asseyez-vous, grand-mère, nous avons une bonne place, vous pouvez voir les musiciens;

ils valent la peine qu'on les regarde, quelques-uns sont très beaux.

Mireille commande notre goûter à une dame qui porte avec une extrême élégance un petit tablier de dentelle; elle a l'air d'une servante de comédie.

Mireille me renseigne:

— C'est une princesse qui va nous servir; ici ils ont tous des titres. Regardez la personne qui est à la caisse, c'était l'amie intime de la tsarine. Les aimables bolchévistes voulaient la fusiller, elle a réussi à s'évader en laissant aux bandits tout ce qu'elle possédait. C'est elle qui a installé ce thé, c'est elle qui a groupé les musiciens, c'est elle qui dirige tout. Elle fume sans arrêt, elle dit que les cigarettes l'aident à oublier son passé et son présent. Regardez-la attentivement, derrière le masque de souffrance, vous trouverez la pureté des traits; cette femme a dû être très belle.

Je regarde et je ne vois d'abord que le masque de souffrance; il a changé, ce visage qui, en effet, devait être très beau. Les larmes ont brûlé les yeux dont le bord est boursoufflé et rouge; de grandes rides sillonnent la figure et la bouche a une expression douloureuse inoubliable. Cette femme ne doit plus savoir sourire.

(A suivre.)



le meilleur ami de l'estomac

†

Monsieur et Madame Egg-Hayoz, à Bâle; M^{lle} Anne-Marie Hayoz, à Fribourg; M. et M^{me} Paul Hayoz-Bapst et leur fille Anne-Marie, à La Roche; M. Raymond Hayoz, à La Chaux-sur-Cossonay; M^{lle} Juliette Hayoz, à Genève, et les familles parentes et alliées, font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Rosine HAYOZ
née Rossier

leur chère mère, belle-mère, grand-mère et parente, enlevée à leur affection après une longue maladie, à l'âge de 52 ans, munie des sacrements de l'Eglise.

L'office d'enterrement sera célébré à la chapelle de l'hôpital des Bourgeois, lundi, 17 octobre, à 7 heures.

Domicile mortuaire: Hôpital cantonal.

Le présent avis tient lieu de faire part.

†

L'office de septième pour le repos de l'âme de

Monsieur Philippe de WECK

sera célébré à l'église de Saint-Pierre, samedi, 15 octobre 1932, à 8 h. 1/2.

Monsieur Hermann Tinguely remercie sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à son grand deuil.

M. et M^{me} Ernest Andrès, ainsi que les familles parentes et alliées, profondément touchés des nombreux témoignages de sympathie et des superbes envois de fleurs et couronnes lors du décès de leur inoubliable mère et parente

Madame veuve J. ANDRÈS

expriment leur sincère reconnaissance.

TRENCH-COATS
pour garçons et jeunes gens
3 doublures — Très bonne qualité
Beige et bleu depuis Fr. 25.—

Pierre CLÉMENT
rue de Lausanne, 18 — FRIBOURG

Grand déballage

On vendra demain samedi, devant la confiserie Krachbelz, un immense LOT DE COUPONS de toutes grandeurs, qualités et couleurs.

Que chacun profite de cette **AUBAINE**

Se recommande: 86-1 **Barnum**

†

Monsieur et Madame Ernest Mussillier et leurs enfants: Jeanne, Emma, François et Laurent, à Rossens, ainsi que les familles parentes et alliées font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mademoiselle Marthe MUSSILLIER

leur très chère fille, sœur, nièce, et cousine, enlevée à leur tendre affection le 12 octobre, dans sa 22^{me} année, après une courte maladie, munie des secours de la religion.

L'enterrement aura lieu à Rossens, samedi, à 9 h. 1/2.

Le présent avis tient lieu de faire part.

Nouveautés en MOLLETON
pour dames, enfants et messieurs

Henseler-Colling
Rue de Lausanne, 82

Police privée
enquêtes, recherches, filatures, toutes missions, Suisse et étranger. 232-1
PARIS, 15, FRIBOURG.

CINEMA ROYAL

Dès ce soir **l'Intrus** REALISÉ A L'ECRAN PAR W.S.VAN DYKE

Le plus étrange des romans d'aventures

JOHNNY WEISSMULLER champion du monde de natation dans le rôle de « Tarzan »

Le formidable succès METRO-GOLDWYN-MAYER, qui fait actuellement courir tout Paris.

100 % FRANÇAIS

BAZAR du Tilleul

Pour les CONFITURES
Lots de 6 jattes pour Fr. 1.95
Lots de 3 bocaux pour Fr. .95

Le cours de cuisine

S'ouvrira le 20 octobre. Durée 4 semaines. 14771
S'adr. à M^{me} Neuhaus, Marcello, 18, Fribourg.

DIMANCHE 16 OCTOBRE

à l'auberge de la Cantine

à AVRY-DEVANT-PONT

Grand RECROTZON

Orchestre Mirian
Invitation cordiale. Léon Meyer-Cardinaux.

CAPITOLE

Ce soir, à 20 h. 30

RAIMU
(L'INSURPASSABLE MARIUS)



dans **LA PETITE CHOCOLATIÈRE**
C'est la semaine du rire!
RÉSERVEZ VOS BONNES PLACES

Chatoine Duplessy

Cours de Religion
en forme de petits prênes

en 3 séries: prix de chaque série: 1 fr. 50

AUX LIBRAIRIES SAINT-PAUL
130, Place St-Nicolas, et Avenue de Pérolles, 38

MESDAMES

AVANT D'ACHETER votre

Chapeau d'hiver

UNE VISITE VOUS CONVAINCRA DE NOTRE GRAND CHOIX ET SURTOUT DES PRIX ET QUALITÉS

CHAPALEY-BRUGGER

J. Felder, succ.
Rue de Lausanne, 20



Sélection automatique....

séparation de toutes les stations pouvant être captées, voilà ce qu'offre le Telefunken-Super 650. Le cadran vient à peine de s'allumer que déjà l'auto-sélecteur découpe l'océan des ondes hertziennes en tranches nettement séparées. L'index étant amené en regard du nom de la station désirée, le Telefunken-Super 650 effectue de lui-même le reste des opérations.

Prix: Fr. 550.—

TELEFUNKEN

L'expérience la plus ancienne. - Les constructions les plus modernes.

ZURICH, Stampfenbachstr. 12-14. LAUSANNE, Rue Neuve, 3.

BONBONS AUX BOURGEOIS DE JAPIN

HENRI ROSSIER LAUSANNE

ROSSIER FRÈRES
SUCCESSION LAUSANNE

Jeune fille
22 ans, bien recom. ayant servi, demande, à Fribourg, place de femme de chambre, ou auprès d'enfants. Ferait aussi petit ménage soigné. Désire apprendre langue française.
S'adresser sous chiffres P 14712 F, à Publitas, Fribourg.

Bon petit café
dans campagne genevoise, avec jardin potager, à remettre, Fr. 8500.—; loyer Fr. 1200.—, avec appartement 4 pièces.
S'adr.: O. MARTIGNY, place Synagogue, 2, Genève, 6955 G

Imprimerie St-Paul
FRIBOURG
Faire-part
Catalogues

Bonne **Sommelière**
présentant bien est demandée
Ecrire à Publitas, Bulle, sous P 2938 B.

ON DEMANDE
un **Jeune homme**
de 18 à 20 ans, sachant traire et connaissant tous les travaux de la campagne, gage à convenir. Entrée tout de suite.
S'adresser sous chiffres P 14719 F, à Publitas, Fribourg.

On demande tout de suite, pour atelier de confection, gentille 41266

jeune fille
Accepterait apprentie.
Se présenter à M^{me} Dupont-Chobaz, BELFAUX.

Boucherie chevaline HESS
VIANDE FRAICHE
DE 1^{re} QUALITÉ

LIQUIDATION totale
Paul LUSCHER
Rue de Lausanne, 89
FRIBOURG
50 % de rabais sur les dentelles, coton, ceintures, colliers, tresses, cordons, franges, fleurs, boutons, boutons, fermoirs, bas, châles, passementeries. 14496

Un **meuble complet**
neuf Fr. 475 garanti

1 grand lit 2 places, literie soignée, 1 table de nuit, 1 lavabo et glace, 1 armoire à 2 portes, 1 table avec tapis, 1 divan, chaises, table de cuisine et tabourets, Emball. et expéd. franco.

AVEC ARMOIRE à GLACE et LITS JUMEAUX
Fr. 585.—

R. FESSLER,
av. France, 5, LAUSANNE
On peut visiter le dimanche sur rendez-vous.

On demande immédiatement une 14775

Disques-Echanges
rue de la Banque, 22
VENTE — ACHAT
ECHANGES DE DISQUES

Servante
pour s'occuper d'un ménage.
S'adr. à Pierre Sallin, Puyens.



KRISIT
nettoie vite!
40 cts.

